

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
3^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

COMPTE RENDU INTEGRAL — 23^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 23 Mai 1967.

SOMMAIRE

1. — Rappel au règlement (p. 1219).
MM. Estier, le président.
2. — Problèmes de la jeunesse. — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 1220).
M. Missoffe, ministre de la jeunesse et des sports.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Flornoy, Leroy, le ministre de la jeunesse et des sports, Darchicourt, Boyer-Andrivet.
Renvoi de la suite du débat.
3. — Ordre du jour (p. 1237).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Estier, pour un rappel au règlement.

M. Claude Estier. Monsieur le président, sans vouloir abuser du droit de parole que le rappel au règlement peut conférer à

un nouveau parlementaire, je voudrais, au nom de la fédération de la gauche, protester contre la façon dont la télévision française a rendu compte, vendredi soir et samedi, du débat qui s'est déroulé dans cette Assemblée.

Tous les observateurs objectifs ont souligné la haute tenue de ce débat. Vous-même, monsieur le président, l'avez qualifié d'excellent. Or les téléspectateurs n'ont pu en avoir qu'une image déformée. Je me limiterai à trois exemples.

Vendredi soir, l'intervention de M. Mendès-France a été réduite à trois minutes, tandis que les interventions de la majorité totalisaient environ trois fois ce temps. C'est une singulière conception de ce que, par ailleurs, on a appelé une face à face.

Pis encore, samedi soir l'intervention de M. François Mitterrand a été réduite à quelques secondes et à deux phrases sans lien entre elles, ce qui la rendait absolument incompréhensible.

Le troisième exemple, plus significatif encore, est le compte rendu que la télévision a fait, dans son émission de vingt-trois heures trente, de l'explication de vote de M. Giscard d'Estaing.

Vous vous souvenez, monsieur le président, que M. Giscard d'Estaing a commencé par déclarer, en deux ou trois phrases, qu'il ne voterait pas la motion de censure, soucieux qu'il était de ne pas provoquer une crise gouvernementale. Après quoi, il s'est livré à des critiques fort acerbes de la politique du Gouvernement.

En se bornant à retransmettre les toutes premières phrases de M. Giscard d'Estaing, la télévision a donné une image totalement déformée de l'objet même de son intervention.

Je n'incrimine nullement les journalistes de l'O. R. T. F. ni les opérateurs, qui font normalement leur travail, mais de telles déformations de notre activité parlementaire sont intolérables.

Le bureau de l'Assemblée nationale a chargé une délégation de surveiller la façon dont la télévision rend compte de nos débats. Il importe que cette délégation accomplisse une démarche auprès de la direction de l'O. R. T. F. pour prévenir le retour de tels agissements. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Je donne acte à M. Estier de son rappel au règlement.

Bien entendu, je transmettrai ses observations à la délégation que le bureau de l'Assemblée a chargée de contrôler, prévention de préférence, ce genre d'affaire.

M. Estier a soulevé un problème de temps et un problème de fond, la qualité même des discours n'étant pas en cause.

En ce qui concerne le problème de temps, je suis surpris — sans disconvenir de la justesse de vos propos, monsieur Estier — qu'il se soit posé. J'avais en effet pris la précaution de m'en entretenir avec le président de la délégation du bureau, afin que les temps respectivement accordés au Gouvernement, à la majorité et à l'opposition, en vertu des principes établis par le bureau, fussent bien respectés. Il appartiendra à la délégation de vérifier, montre en main, le compte rendu télévisé de ladite séance.

En ce qui concerne le problème de fond, c'est-à-dire le choix des extraits de discours à diffuser, il a toujours été entendu, depuis que cette délégation a été instituée, sur ma demande, au cours de la précédente législature, que ces extraits seraient choisis de concert et en accord avec les orateurs ou avec les responsables des groupes.

Il arrive que dans des moments de presse les contacts soient difficiles à établir. C'est en tout cas dans cet esprit de principe que les choses doivent se passer.

Ainsi donc, monsieur Estier, je transmettrai vos observations à M. Anthonioz, vice-président de l'Assemblée et président de la délégation du bureau, qui procédera aux vérifications nécessaires, réunira la délégation et vous adressera une réponse qui vous apportera, sinon tous apaisements, du moins l'assurance que si des erreurs ont été commises, elles ne se renouveleront pas.

Je vous remercie, monsieur Estier.

M. Claude Estier. Je vous remercie également, monsieur le président.

— 2 —

PROBLEMES DE LA JEUNESSE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur les problèmes de la jeunesse et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre de la jeunesse et des sports (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. François Missoffe, ministre de la jeunesse et des sports. Messdames, messieurs, c'est la première fois que, dans cette enceinte, un débat est consacré à la jeunesse. Permettez-moi d'en remercier M. le Premier ministre, qui a voulu qu'il en soit ainsi, et de me féliciter de voir ainsi souligner la place que prennent, dans les préoccupations du Gouvernement et du Parlement, les 16 millions de Français qui n'ont pas encore vingt ans.

Pourtant, certains ont dit ou écrit que les problèmes de ces jeunes ne sont qu'un aspect particulier de l'ensemble des problèmes économiques et culturels de la nation : qu'on résolve ceux-ci, et tout sera dit, et tout sera fait.

Position facile et, si je puis me permettre de le souligner, assez caractéristique de la mentalité de beaucoup d'adultes confrontés aux problèmes de la jeunesse.

Mais la réfutation est facile aussi. Pense-t-on vraiment qu'un délinquant de dix-huit ans ne mérite pas d'autre traitement que le récidiviste qui a le double ou le triple de cet âge ? Et peut-on dire qu'une bonne politique générale suffit à répondre aux aspirations des jeunes quand, à l'Est comme à l'Ouest, c'est précisément dans les pays où le niveau de vie s'améliore de la façon la plus évidente que la turbulence de la jeunesse est la plus spectaculaire ?

Bien sûr, nul ne conteste que l'élévation générale du niveau de vie, le desserrement des contraintes économiques, les progrès d'ensemble de la culture, profitent aux adultes et en même temps aux jeunes. Mais je prétends qu'en poursuivant les objectifs généraux de son amélioration notre société ne remplit pas tous ses devoirs envers les jeunes. En ne les considérant pas comme une catégorie particulière à certains égards, elle

méconnaît l'existence de problèmes importants qui peuvent influencer sur le cours de sa propre évolution.

Le simple fait que cette controverse puisse avoir lieu souligne d'ailleurs que nous saisissons mal encore la complexité des problèmes que pose l'existence des jeunes dans un Etat moderne et démocratique.

C'est parce que j'avais conscience de cette difficulté que je me suis attaché d'abord à bien connaître les jeunes, à bien connaître leur situation dans le pays : c'est avant tout à cette fin qu'a été réalisé le « rapport d'enquête ». L'opinion tout entière, notamment celle des éducateurs et des parents, y prendra une conscience plus exacte ou plus nuancée de ce qu'est notre jeunesse.

En publiant ce rapport d'enquête j'ai la conviction sincère d'avoir rendu aux jeunes un service qui, peut-être, comptera dans l'avenir autant que certaines réalisations matérielles dont on veut parfois faire une trop facile panacée.

Si dans ce rapport d'enquête j'ai volontairement choisi de rassembler objectivement un grand nombre d'opinions et de statistiques relatives à la jeunesse, c'est que je considère que la lucidité paie, et qu'on n'aborde pas un problème aussi nouveau et aussi complexe sans essayer sincèrement d'en prendre la véritable dimension psychologique.

En agissant ainsi, j'avais conscience de remplir mon véritable rôle qui est, non seulement devant mes collègues du Gouvernement, mais devant toute la nation, de faire connaître cette jeunesse, de décrire les besoins qu'elle a, ou qu'on lui prête. Connaître les jeunes, c'est pouvoir mieux les comprendre et, nécessairement, mieux les aimer.

Oh ! évidemment, nous avons tous parfois été excédés par les attitudes de jeunes pleins de tristesse alors qu'ils ont la chance de vivre dans un pays en paix, dont le niveau technique et économique n'a rien de comparable avec celui qu'ont connu leurs aînés de 1940 ou de 1914. J'avoue aussi que je n'ai pas toujours compris les griefs de ceux qui reprochent à « leurs vieux » de ne rien comprendre au monde nouveau, à la licence des mœurs et à la haine de l'ordre ancien qu'il inspire. Après tout, ce monde nouveau, ce sont bien les « vieux » qui l'ont construit, et, vis-à-vis de lui, les jeunes ne sont que les héritiers d'une civilisation.

En fait, on pourrait soutenir sans paradoxe excessif que c'est peut-être ce progrès qui est la cause première de ces réactions d'agressivité ou d'évasion constatées chez certains jeunes. Les techniques ont évolué si vite, elles ont mis tant de moyens matériels à la disposition des hommes pour leurs transports, leurs communications, leurs loisirs, que dans le monde même de l'adulte la difficulté est grande d'ajuster la maîtrise de soi à la domination des choses. A plus forte raison pour les jeunes qui, d'un seul coup, sont plongés au sein d'un milieu dont les tentations et les richesses débordent à la fois leurs possibilités d'action et leur force de réflexion.

Il est certain aussi que, face aux mutations nécessaires du monde moderne, les générations jeunes bénéficient d'une meilleure adaptation au changement ; elles sont plus capables d'acquiescer de nouvelles qualifications professionnelles et d'adopter de nouveaux modes de vie. Inconsciemment ou consciemment, elles peuvent s'en faire une gloire et en afficher du mépris ou même simplement de l'originalité, face à leurs aînés.

La recherche de la nouveauté à sensation dans les journaux contribue enfin à répandre dans le public l'image d'une jeunesse tout entière en conflit avec les adultes. En fait, on peut se demander si des symptômes que la presse, la radio, la télévision décrivent si fréquemment sont significatifs d'une situation générale. Sur ce point, l'enquête exécutée à ma demande par l'Institut français d'opinion publique paraît apporter une réponse assez nette. Je rappelle que cette enquête a porté sur près de 3.000 jeunes Français et Françaises de quinze à vingt ans, constituant un échantillon représentatif de la composition sociale, professionnelle et géographique de l'ensemble de la jeunesse française. Une centaine de questions leur ont été posées, celles-ci entre autres :

« Vous entendez-vous avec vos parents ? » A raison de 94 p. 100 ils ont répondu : assez bien et très bien.

« Etes-vous heureux de vivre à notre époque ? » Il y a eu 96 p. 100 de oui.

Bien entendu, ces chiffres devraient pouvoir être comparés à ceux qui caractérisent d'autres moments ou d'autres lieux. Tels quels, cependant, ils nous donnent des jeunes une image beaucoup moins noire que certains se plaisent à la peindre.

On pourrait même en tirer la conclusion que la jeunesse actuelle, informée de multiples façons sur les phénomènes nationaux, mondiaux, voire cosmiques, améliorant au contact de la radio, de l'image animée, de la presse, sa maîtrise de la langue et du raisonnement, bénéficiant d'un accroissement notable de la formation scolaire, est intellectuellement plus mûre que nous ne l'étions peut-être en moyenne au même âge, et mérite peut-être

davantage qu'on lui fasse confiance. C'est peut-être en prenant trop souvent les jeunes ouvriers, les jeunes paysans ou les étudiants pour des enfants qu'on en fait des révoltés; il est souhaitable que des responsabilités réelles puissent leur être confiées.

Déjà, la réforme juridique de 1964 a légalisé discrètement, mais efficacement, une ouverture vers une évolution plus large en considérant qu'existent des actes civils pour lesquels l'usage autorise des jeunes gens de moins de vingt et un ans à agir seuls.

Reste l'âge à partir duquel les jeunes gens peuvent participer à la vie civique proprement dite, c'est-à-dire essentiellement disposer du droit de vote dans les élections politiques. Certains d'entre vous souhaitent que ce droit soit acquis dès l'âge de dix-huit ans.

Certes, cet âge avait été retenu à la Libération pour ceux d'entre eux qui avaient obtenu de hautes distinctions et fait ainsi la preuve irréfutable de leur sens civique. Mais reconnaissons que le problème n'est pas simple, qu'il comporte certains aspects affectifs et peut-être un peu démagogiques et qu'il convient de le replacer dans l'ensemble des problèmes de la jeunesse.

L'abaissement de la majorité politique ne résout d'ailleurs pas nécessairement le problème de l'intégration des jeunes dans les structures sociales, ni celui de leur participation à la gestion des affaires publiques.

Que pensent d'ailleurs les jeunes eux-mêmes d'un abaissement de l'âge du droit de vote? Ils semblent, pour leur part, être assez prudents à cet égard.

L'enquête nationale de l'I. F. O. P. sur les jeunes gens âgés de quinze à vingt ans a montré que 28 p. 100 seulement des jeunes gens interviewés souhaitent l'abaissement à dix-huit ans de l'âge du droit de vote; 72 p. 100 estiment inutile cette mesure, par suite d'une insuffisante information sur les problèmes que pose une élection.

Certes, on ne peut considérer la question comme close à partir des résultats de cette enquête, mais sans doute faut-il, d'une manière plus réaliste, rechercher d'autres occasions pour les jeunes de participer à la vie civique. Faut-il rappeler que c'est en 1946 que le gouvernement du général de Gaulle a institué le vote des jeunes gens de plus de dix-huit ans pour la désignation des délégués de personnel et des comités d'entreprises?

Je puis vous dire également que mes services procèdent actuellement à l'étude des possibilités de participation des jeunes, dès l'âge de dix-huit ans, au fonctionnement et aux élections des clubs sportifs ou des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Que ce mouvement se généralise, que les tendances de décision et, pourquoi pas, celles des partis politiques accordent à des jeunes des pouvoirs non ambigus, que les autorités municipales ou départementales associent les jeunes à la préparation des décisions qui les concernent, que soit administrée la preuve d'une connaissance suffisante de nos institutions et des problèmes de notre époque, alors l'idée d'une participation des jeunes à la vie civique du pays, d'une manière plus directe, pourra apparaître comme évidente et méritée.

Mais l'enquête sur les jeunes a surtout fait apparaître que, parmi tous les problèmes qui se posent à eux, c'est celui de leur emploi et de leurs conditions de travail qui occupe le plus souvent la première place.

Il faut, en effet, bien prendre conscience d'un contexte démographique qui constitue pour notre pays un facteur heureux de rajeunissement mais qui conditionne très largement tout le reste. Alors qu'il y a quelques années encore, en fait jusqu'en 1961, la population active ne variait pratiquement pas, il n'en va plus de même aujourd'hui: depuis 1963, cette population augmente en moyenne de plus de 100.000 unités par an. Cette évolution s'accroîtra encore dans les années suivantes. Or, d'ici quatre ans, les jeunes de moins de vingt-cinq ans représenteront près du quart de cette population active. Le problème de leur mise au travail aura donc totalement changé en moins de dix ans, et va se révéler singulièrement ardu sur le simple plan quantitatif.

Certes, au 1^{er} octobre dernier, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites émanant de jeunes gens âgés de moins de dix-huit ans ne dépassait pas 13.000 dans les services spécialisés du ministère des affaires sociales. Mais sans doute ces demandes n'émanent-elles pas de tous les jeunes à la recherche d'une situation. Certains d'entre eux, en particulier ceux qui postulent un premier emploi, ne passent pas par les bureaux de main-d'œuvre, dans la mesure même où ils n'ont pas encore de droits sociaux à sauvegarder par cette inscription.

Mais si ce que l'on a appelé le chômage des jeunes ne peut être nié, s'il s'agit même, à l'occasion, d'un phénomène localement préoccupant, les chiffres constatés jusqu'à maintenant ne revêtent en aucun cas une particulière ampleur. Très souvent il s'agit même de difficultés passagères résultant d'une distor-

sion entre la formation reçue et les besoins de l'activité économique.

Toutes les enquêtes sont, sur ce point, concordantes: elles montrent un immense besoin d'information et elles traduisent la méconnaissance des problèmes réels du monde du travail chez beaucoup de jeunes à la recherche d'un premier emploi. Même lorsqu'une préparation professionnelle a été reçue, elle est loin d'être toujours déterminante dans le choix du métier, que cela provienne d'une certaine inadéquation locale entre formation et emplois existants, ou que joue la séduction éphémère de certains avantages immédiats offerts par d'autres activités.

Est-il utile de souligner combien tout cela comporte de conséquences sérieuses pour un avenir professionnel qui, aujourd'hui plus que jamais, ne se conçoit pas sans qualification précise? Aussi, le Gouvernement s'est-il d'ores et déjà penché sur ce problème essentiel.

Au stade de la formation scolaire, l'éducation nationale s'efforce, grâce aux réformes mises en œuvre au cours de ces dernières années, de réaliser une orientation continue et progressive durant les différents cycles d'enseignement. Un office national d'information pour l'orientation pédagogique et professionnelle est en voie de création. Etabli en liaison avec plusieurs administrations, dont celle de la jeunesse et des sports, les professions et divers organismes intéressés, il rassemblera l'information et la documentation nécessaires pour assurer une meilleure connaissance des moyens d'éducation et des activités professionnelles.

De son côté, le ministère des affaires sociales continue à mettre en place, au sein des services de l'emploi, des conseils professionnels destinés à tous les travailleurs, jeunes ou adultes. Il s'agit là, certes, d'une œuvre de longue haleine, dépourvue peut-être de caractère spectaculaire, mais dont l'efficacité s'est déjà affirmée dans les dix secteurs où des échelons régionaux de l'emploi ont pu être mis en place depuis 1962.

Cet effort d'implantation sera poursuivi et, dans le cadre du V^e Plan, environ 330 conseillers professionnels seront en activité d'ici à 1970. Leur action se reliera à celle de nombreux bureaux d'information sur l'emploi et à l'organisation de services de placement spécialisés de la main-d'œuvre juvénile.

Dans la région parisienne, un service de cet ordre, doublé par un service médical et un service social, fonctionne depuis quelques années. Dans les départements, une trentaine de sections spécialisées analogues ont été mises en place. Il ne fait aucun doute à cet égard que la création de la bourse nationale de l'emploi, pourvue de moyens électroniques ultra-modernes, permettra, à brève échéance, une amélioration très considérable des possibilités de placement offertes aux jeunes comme à tous les travailleurs.

Cette meilleure information doit permettre à la fois une facilité de placement accrue, une formation professionnelle mieux adaptée. Je rappellerai à ce sujet que, pour remédier à une trop fréquente insuffisance de qualification chez les jeunes, des moyens multiples ont été mis en œuvre. Dans le domaine de l'enseignement technique tout d'abord, et malgré une certaine désaffection des familles contre laquelle il faudra lutter, une première phase de l'action gouvernementale a permis de faire passer les effectifs de 510.000 jeunes en 1959 à 650.000 en 1964.

De son côté, l'apprentissage dans le secteur artisanal ou dans le secteur industriel et commercial, est loin d'être délaissé puisqu'il concerne actuellement 330.000 jeunes environ.

Enfin, la F. P. A. a pu être utilisée avec fruit pour la formation de nombreux jeunes qui sans cela auraient été dépourvus de la qualification susceptible de leur assurer un métier valable. Cette tâche a été d'ailleurs facilitée par des possibilités d'hébergement considérablement accrues qui concernent aujourd'hui près de 80 p. 100 des stagiaires.

Au total, il ne saurait évidemment être question ici d'exposer la progression des formations techniques et professionnelles, points sur lesquels le débat, qui aura lieu dans quelques jours, sur l'éducation nationale vous apportera tout l'éclairage souhaitable. Qu'il me soit seulement permis de dire que, par les travaux du V^e Plan, par les efforts continus déployés dans différents départements ministériels, par la loi d'orientation et de programme du 3 décembre dernier, le Gouvernement a abordé le problème dans sa vraie dimension, et a entrepris de le régler.

Tous ces travaux font d'ailleurs apparaître la nécessité d'accroître la mobilité de notre main-d'œuvre juvénile, moins tributaire des problèmes familiaux que les travailleurs âgés. Il serait vain de penser, en effet, que dans tous les cas, les problèmes d'emploi pourront être résolus sur place, quelles que soient les circonstances économiques du moment.

Le Gouvernement est certes conscient que cette politique de mobilité est conditionnée par la valeur des équipements permettant une confrontation rapide des offres et des demandes d'emploi sur l'ensemble du territoire, mais aussi par une énergique impulsion dans le domaine du logement, également thème

d'un prochain débat et sur lequel je ne m'étendrai donc pas aujourd'hui.

Je rappellerai seulement que, pour les jeunes migrants — et en particulier pour les jeunes ruraux arrivant pour la première fois en milieu urbain — les foyers de jeunes travailleurs jouent un rôle particulièrement utile. Leur capacité devrait être accrue sensiblement à la fin du V^e Plan et des études sont poursuivies pour déterminer dans quelle mesure une aide appropriée pourrait être accordée aux jeunes les plus démunis afin de leur en faciliter la fréquentation.

Au sujet des jeunes ruraux que la brusque mutation de l'agriculture française affronte à des problèmes très complexes, je voudrais vous rappeler brièvement les efforts particuliers entrepris par mon collègue, le ministre de l'agriculture.

D'abord, je soulignerai que la formation des jeunes qui reçoivent un enseignement agricole a été conçue de manière à faire des enfants d'agriculteurs qui se destinent à ce métier des hommes véritablement « complets » et de les traiter tout comme les enfants des autres catégories socio-professionnelles, non seulement par l'acquisition de connaissances et de diplômes équivalents, mais aussi par la possibilité de pratiquer tous les sports et de recevoir l'éducation culturelle nécessaire à leur pleine insertion dans la vie moderne.

Pour les jeunes adultes qui n'ont pas eu la possibilité de suivre cet enseignement agricole et qui sont déjà engagés dans le métier, les centres de promotion sociale vont apporter, dans le cadre de la loi du 3 décembre 1966, un perfectionnement et une qualification que des moyens accrus, une pédagogie plus active et des programmes mieux adaptés rendront plus appréciables.

Par ailleurs, près de 300 clubs agricoles des armées développent l'intérêt des jeunes agriculteurs pour leur métier.

En matière d'information, l'ancienne notion de vulgarisation agricole a fait place à celle de développement, notion qui devrait permettre une meilleure insertion des jeunes agriculteurs dans les courants de la vie moderne, par une bonne préparation à l'exercice de leurs responsabilités professionnelles, par une diffusion des connaissances techniques, par d'utiles conseils quant à la gestion de l'exploitation.

En dehors de ces problèmes, tous fort complexes, relatifs à la formation et au placement des jeunes, il en existe bien d'autres qui concernent la réglementation du travail. Le code du travail comporte déjà bien des dispositions qui les touchent directement, mais il est évident que ces mesures ne peuvent rester statiques et qu'elles demandent soit à être complétées, soit parfois à être adaptées au développement des techniques et aux nouvelles exigences sociales qui se sont fait jour. Plusieurs textes nouveaux ont vu ou vont voir le jour à ce sujet.

Des mesures ont également été prises pour permettre une meilleure intégration des jeunes à l'intérieur des entreprises. C'est dans ce sens qu'a œuvré la loi du 18 juin 1966 en prévoyant que désormais, dans les entreprises de plus de 300 salariés, le comité d'entreprise constituera obligatoirement une commission chargée d'étudier les questions de formation et de perfectionnement professionnels ainsi que celles concernant l'emploi et le travail des jeunes.

Enfin, les problèmes touchant à la rémunération des jeunes travailleurs sont eux aussi attentivement suivis. Il est certain que, malgré les disparités souvent assez grandes suivant les régions ou les professions, les salaires versés aux jeunes demeurent parfois à un niveau assez bas. Cela peut s'expliquer en partie par de multiples facteurs tenant soit à l'insuffisance de la formation professionnelle, soit à une certaine instabilité, soit encore à la précarité de certains emplois offerts en particulier aux garçons avant leur départ au service militaire. Il s'y ajoute aussi le jeu des abattements appliqués aux salaires des jeunes jusqu'à dix-huit ans.

Ces dispositions, si elles sont manifestement à réexaminer, perdent, toutefois, progressivement de leur influence en raison de la prolongation de l'obligation scolaire et des mesures incluses dans un bon nombre de conventions collectives qui suppriment ou tout au moins atténuent les abattements.

Cet ensemble complexe de mesures et d'études concernant la vie professionnelle des jeunes travailleurs, c'est-à-dire en définitive la vie de 70 p. 100 de jeunes Français âgés de seize à vingt et un ans, montre à la fois l'ampleur de ce qui a déjà été accompli et aussi, parce que l'évolution démographique et économique pose sans cesse des problèmes nouveaux, l'ampleur de ce qui reste à faire.

Le problème de l'action en faveur des jeunes revêt cependant un aspect plus difficile encore et surtout plus pénible lorsqu'on se préoccupe de la situation des jeunes handicapés par une malformation physique ou mentale.

Il est toujours difficile d'établir une frontière précise entre l'individu qualifié d'entièrement normal et celui que

l'on estime handicapé, tant les causes d'inadaptation sont multiples et variables en importance. Il n'en reste pas moins que si l'on considère la tranche d'âge de cinq à dix-neuf ans, le nombre de jeunes souffrant de handicaps graves ou relativement graves est suffisamment important pour poser de sérieux problèmes : c'est ainsi, par exemple, que l'on évalue le nombre des débiles mentaux — du débile simple à l'arriéré profond — à plus de 5 p. 100, celui des infirmes moteurs à 1 p. 100 et que l'on estime que 5 p. 100 des enfants présentent des troubles du comportement ou de la conduite.

La relative incertitude de ces chiffres montre la nécessité d'un dépistage systématique.

C'est dans cet esprit que, dès la rentrée de 1965, des commissions pédagogiques départementales ont été mises en place par l'éducation nationale pour centraliser les informations concernant les jeunes handicapés et en constituer un fichier qui permettra de les suivre régulièrement. Leur action est appuyée et complétée, notamment auprès de la population non scolaire, par celle des directions d'action sanitaire et sociale dépendant du ministère des affaires sociales, directions qui peuvent jouer un rôle très efficace dans les dépistages précoces.

Si le dépistage constitue une première tâche, il en est une seconde, non moins délicate et nécessaire, celle de donner ensuite des soins et une formation appropriée aux jeunes handicapés.

Un important effort, qui devra être poursuivi, car les besoins sont considérables, a déjà été entrepris. En ce qui concerne l'équipement en faveur de l'enfance inadaptée, dans le seul secteur sanitaire et social, il existait au 1^{er} janvier 1966 environ 100.000 places. Le V^e Plan a prévu la création de 35.000 places nouvelles. Pour tous les types de handicapés on trouve une multitude d'établissements ou d'œuvres à caractère public ou privé qu'il serait trop long d'énumérer. De son côté, l'éducation nationale s'efforce d'accueillir dans des conditions correspondant à leurs besoins tous les enfants dont les handicaps ne sont pas tels qu'ils ne puissent suivre une scolarité quasi-normale.

Certes, bien des besoins subsistent encore et la diversité même de ce qui existe souligne la nécessité d'envisager sans doute, dans l'avenir, une meilleure coordination pour mieux assurer l'efficacité de toutes ces institutions. Mais ce qui a été déjà réalisé témoigne de la volonté du Gouvernement d'apporter, grâce à un effort persévérant, une solution appropriée à ce douloureux problème.

Je soulignerai aussi l'ampleur de l'aide apportée actuellement aux familles des enfants gravement handicapés et qui comporte le maintien des prestations de sécurité sociale et les allocations familiales jusqu'à vingt ans.

Plus récemment, la loi du 31 juillet 1963 a créé une importante prestation familiale dite d'« éducation spécialisée aux mineurs infirmes » qui permet aux familles ayant des enfants handicapés de moins de vingt ans de leur faire dispenser, dans les établissements adaptés et spécialement agréés, la formation qui convient à leur état. L'éducation nationale a institué, pour sa part, en décembre 1964, des « bourses d'enseignement d'adaptation » destinées aux enfants qui présentent des difficultés de scolarisation légale.

Mais les efforts poursuivis tendent surtout à faire parvenir dans toute la mesure du possible les jeunes handicapés à une certaine autonomie de façon qu'ils puissent ultérieurement s'insérer sans trop de difficultés matérielles dans le monde social normal.

Pour atteindre ce résultat, une première tâche consiste à informer le public mal renseigné ou réticent sur la condition qui est actuellement celle des jeunes handicapés. Dans la mesure où cette information permettra de vaincre des résistances psychologiques, de détruire certains préjugés et de donner une juste idée de tout ce qui reste possible à bien des jeunes handicapés, elle constituera un facteur essentiel préparant la mise au point de solutions techniques adaptées pour leur bonne insertion sociale.

Pour sa part, le ministère de la jeunesse et des sports étudie la possibilité de favoriser les vacances des jeunes handicapés et d'alléger les charges que ces vacances représentent pour leurs familles.

Préparées par une sorte de sensibilisation de l'opinion, un certain nombre d'actions s'avèreront ensuite indispensables. Les plus importantes d'entre elles consisteront à essayer de procurer à tous les handicapés, pour qui cela est théoriquement réalisable, un emploi qui leur apporterait, en même temps qu'un centre d'intérêt, une indépendance totale ou plus ou moins partielle.

La condition préalable sera très évidemment de leur permettre d'atteindre un niveau scolaire aussi élevé que possible. C'est bien cet objectif que vise le ministère de l'éducation nationale en s'efforçant de multiplier les établissements d'enseignement spécialisé pour lesquels le V^e Plan a prévu la création d'environ

70.000 places supplémentaires, ce qui représente un effort considérablement accru par rapport aux plans précédents. Parallèlement, des mesures ont été étudiées pour permettre ultérieurement l'orientation et le placement de ces jeunes.

Pour éviter une ségrégation souvent fâcheuse, on envisage également qu'un certain nombre de logements adaptés à leurs besoins propres puissent être prévus dans les ensembles H. L. M. Une première circulaire du ministère de l'équipement et du logement relative à cette question est intervenue au cours de l'année dernière. Elle demande à être complétée par un recensement précis des besoins et de leur répartition géographique, recensement dont on se préoccupe actuellement. Une voie nouvelle est en tout cas tracée et tout permet d'espérer qu'elle aboutira à des résultats positifs.

Un autre des problèmes qui se posent lorsqu'on essaie de définir le visage actuel de la jeunesse française est de prendre la juste mesure d'un phénomène qu'on a trop tendance à monter en épingle, ce qui ne facilite ni sa compréhension réelle ni sa solution: le phénomène de la jeunesse inadaptée et délinquante.

Il ne saurait être question ici de s'étendre sur les causes de l'inadaptation sociale des jeunes qui, dans les cas les plus graves, les conduit à la délinquance. Disons simplement qu'elles résultent au fond d'une défaillance des milieux d'accueil — familial, résidentiel, scolaire ou professionnel — probablement inévitable dans un pays qui, depuis la dernière guerre, a subi de profondes mutations économiques et sociales.

Le phénomène, vous le savez bien, n'est d'ailleurs pas propre à la France. Il connaît même dans d'autres pays des formes beaucoup plus inquiétantes, des actes de violence plus fréquents, l'usage étendu de la drogue. Quant à son ampleur, précisons que le nombre des mineurs délinquants et des mineurs en danger, suivis directement en application de l'ordonnance du 23 décembre 1958 par les services de la justice, approche quand même d'une centaine de mille. Quant aux jeunes inadaptés au sens large, c'est-à-dire aux jeunes garçons et aux jeunes filles qui ont besoin d'une aide particulière, souvent d'ailleurs passagère et limitée, pour leur insertion dans la vie sociale, on a pu les estimer à 500.000.

Pour résoudre ce problème de l'inadaptation des jeunes, le Gouvernement a engagé simultanément deux politiques complémentaires, une politique de prévention, d'une part, et une politique de rééducation des mineurs délinquants, d'autre part. A ces politiques coopèrent administrativement et financièrement des services d'Etat — le service de l'éducation surveillée, le service de l'aide sociale à l'enfance, les services de la jeunesse et de l'éducation populaire, les services de gendarmerie et de police — ainsi que les collectivités locales et les caisses d'allocation familiales.

On ne saurait oublier les œuvres privées, tels les clubs et les équipes de prévention, qui, au nombre de 80 environ, s'intéressent à 10.000 jeunes, ou les équipes de rues qui, dans les domaines de la rééducation et de la prévention, secondent étroitement et efficacement les pouvoirs publics en employant des méthodes souvent audacieuses et en manifestant un grand dévouement.

La préoccupation de programmation financière de l'œuvre entreprise par le Gouvernement s'est manifestée en 1961 par l'inscription de l'éducation surveillée au IV^e Plan et par la création en 1964 d'un intergroupe du commissariat général au plan chargé d'examiner les problèmes de l'enfance et de l'adolescence inadaptées. De plus, une mission a été confiée récemment à un groupe d'études présidé par M. Poch-Lainé et chargé de proposer des mesures propres à résoudre, sur un plan très général, les différents cas d'inadaptation sociale. Enfin, le ministère des affaires sociales comme le ministère de la justice ont fait un effort notable de formation d'éducateurs spécialisés.

Dans ce domaine des jeunes inadaptés, il reste évidemment essentiel de conjuguer une protection sociale efficace, et qui ne peut résulter que d'une action préventive, avec le respect de la liberté individuelle. Une large intervention du juge dans les décisions, même préventives, demeure donc indispensable.

Aussi, en dehors même du secteur prioritaire de l'éducation nationale, bien des départements ministériels, de la justice aux affaires sociales, de l'agriculture aux armées, se sont au travers de leur action spécifique, intéressés aux problèmes particulièrement des jeunes; bien des réalisations ont pu être ainsi opérées qui leur étaient favorables.

Il me reste à vous dire quel a été à ce sujet l'effort du ministère de la jeunesse et des sports, effort dont la croissance d'ensemble a été remarquable au cours des dernières années, et qui, pour concerner également les adultes dans le cadre de l'éducation populaire et du sport, n'en est pas moins réalisé en faveur de la jeunesse.

En matière d'équipement sportif et socio-éducatif, je ne vous rappellerai pas les très faibles moyens du II^e plan et du III^e. Le budget d'équipement pour l'année 1967 qui s'élève à 410 mil-

lions de francs actuels, représente huit fois celui qui était disponible à la fin de cette période.

Ce redressement spectaculaire, proposé par le Gouvernement de la V^e République et approuvé par le Parlement qui lui a accordé les moyens financiers nécessaires, s'est traduit de 1961 à 1965 dans la première loi de programme et aussi dans le programme scolaire complémentaire de 1964-1965 et se poursuit actuellement dans le cadre de la deuxième loi de programme, annuellement renforcée par les crédits d'origine scolaire indexés sur les investissements du ministère de l'éducation nationale.

Je voudrais préciser rapidement devant vous, mesdames, messieurs, les principes qui président à l'application de la politique d'équipement du ministère de la jeunesse et des sports.

Ma politique poursuit, sur le plan de la conception des équipements, deux objectifs majeurs: unifier les équipements en vue du plein emploi; concevoir et amorcer la réalisation d'équipements de type nouveau répondant aux besoins nouveaux en matière de loisirs et de détente.

La conception unitaire est simple: réaliser des équipements de synthèse implantés près des établissements scolaires, aptes à recueillir de façon prioritaire les élèves pour les séances et les activités prévues dans les programmes, et également les jeunes des associations sportives ainsi que tous les éléments de la population. La formule aboutit à une économie de réalisation et à une meilleure rentabilité par le plein emploi. Une fois les équipements de base réalisés, une diversification — qui fait actuellement l'objet d'études en liaison avec l'éducation nationale — pourra être entreprise en vue d'ajouter des installations plus légères d'usage plus immédiat pour certains établissements scolaires.

Mais, d'une façon générale, mes services ont entrepris de concevoir et de réaliser des équipements répondant à des besoins nouveaux. Il s'agit pour nous de tenir compte du phénomène d'urbanisation et des conditions de travail de notre civilisation. Ainsi, l'homme s'efforce de compenser sa sédentarité par une évasion temporaire vers la nature.

Pour tenir compte de ces nouveaux besoins, des « Centres de sports et de loisirs suburbains » sont en voie de réalisation aux portes de plusieurs agglomérations. Ils constituent des complexes comportant tous les éléments qui permettent de passer de la simple détente à la pratique de diverses disciplines sportives et de mener des activités socio-éducatives.

A titre d'exemple, j'indique que, dans la région parisienne où les problèmes de loisirs se posent avec une ampleur et une acuité exceptionnelles, tout un réseau de centres suburbains s'implante progressivement par la conjonction des efforts des autorités régionales, départementales et municipales, sous la tutelle du ministère de la jeunesse et des sports.

S'ajoutant aux réalisations existantes, telles que les parcs départementaux de Choisy-le-Roi et de La Courneuve, des réalisations plus élaborées et de plus grande ampleur verront bientôt le jour, notamment à Issy-les-Moulineaux et au Tremblay, où, en mettant à profit une centaine d'hectares précédemment utilisés pour les courses hippiques, surgiront du sol, dans un magnifique cadre, des équipements sportifs de qualité et d'une grande variété.

En province, les études sont très avancées qui concernent la plaine de sports liée à l'expansion du quartier nord de Bordeaux, ainsi que l'aménagement sportif et socio-éducatif de la zone est de Lille.

D'autre part, mon département ministériel a conçu ce qu'il est convenu d'appeler des bases de plein air et de loisirs qui devraient se situer en moyenne à moins de trente kilomètres des grandes agglomérations, afin de permettre leur fréquentation par des citadins ne disposant que d'une demi-journée de repos. Parmi les réalisations de ce type étudiées au titre du V^e Plan, je citerai la base à dominante nautique de Lyon, la base de Javeline qui sera créée en aménageant une boucle de la Marne, la base de Cergy-Pontoise créée par un aménagement semblable de l'Oise, enfin celle de Viry-Châtillon qui comptera plus de 400 hectares de plans d'eau.

Dans ce même secteur du plein air, je veux citer encore les parcs naturels régionaux ou nationaux créés par le Gouvernement, ou en voie de création, et dans les zones périphériques desquels nous installerons des éléments d'activités sportives et de plein air. C'est le cas actuellement, à côté de Toulouse, du parc régional de la forêt de la Bouconne et, près de Lille, du parc régional de Saint-Amand.

Sur le plan de la procédure administrative, vous connaissez tous la politique de déconcentration administrative et technique de mon ministère.

Nous considérons que l'administration centrale doit se consacrer à la conception, à la coordination, à l'incitation, mais que les décisions doivent être prises par les autorités qui, sur place, ont une connaissance directe des problèmes. C'est ainsi que les préfets

sous leur entière responsabilité doivent arrêter les programmes, en s'entourant des avis des commissions spécialisées départementales où les élus locaux sont largement représentés. Cette politique de déconcentration administrative, financière et technique a fait les preuves de son efficacité.

Mais je voudrais souligner également l'urgence d'un autre problème, celui des réservations foncières pour la jeunesse.

La jeunesse a besoin de terre. Elle est en effet actuellement sur le point d'être éliminée totalement et peut-être définitivement, d'un certain nombre de zones, de la Côte d'Azur par exemple. Si des réservations foncières ne sont pas faites à temps, le même phénomène d'expulsion par la résidence secondaire, propriété individuelle, éliminera les possibilités de vacances pour le plus grand nombre de jeunes.

Sans doute, le Gouvernement, ces dernières années, a-t-il pris des mesures. Les plans d'urbanisme, les schémas directeurs concernant les grandes agglomérations, sont des armes qui doivent être efficaces pour préserver l'avenir. Je me réjouis pour les jeunes de l'existence d'institutions comme les parcs nationaux et régionaux, les missions interministérielles chargées de l'aménagement de grandes régions touristiques — Languedoc-Roussillon, cote d'Aquitaine, littoral corse — qui soustraient des zones privilégiées à l'anarchie ou à la spéculation. Mais il reste que le danger est réel. A tel point que, lors du colloque sur les équipements que nous avons organisé il y a quelques mois, des spécialistes ont évoqué l'utilité de créer des organismes, d'un type voisin des S. A. F. E. R. dans le domaine agricole, qui feraient des sociétés d'aménagement et d'établissement de centres de jeunesse. En tout cas, l'idée mérite d'être étudiée, et nous l'étudierons.

Compte tenu de ces observations, quelles sont, à l'aube de la préparation du VI^e Plan, les lignes directrices que le Gouvernement entend suivre en matière d'équipement sportif et socio-éducatif ?

Je vais les exposer après avoir indiqué que, bien entendu, les élus locaux et les instances régionales seront étroitement associés, ainsi que les organisations de jeunesse, à la préparation de la troisième loi de programme.

Je pense d'abord qu'il nous faut reviser les normes de nos fabrications en recherchant des équipements plus allégés, destinés à être associés en général à des équipements classiques. Par exemple, nous envisageons de jumeler à un gymnase classique, mais de dimensions modestes, une salle de sports réalisée en matériaux plus légers, affectée aux sports collectifs. On pourrait aussi obtenir pour un coût sensiblement inférieur à un gymnase classique de grandes dimensions un outil de travail permettant une diversification des activités. Ainsi, 26 halles de sports seront édifiées d'ici à 1968 dans divers ensembles universitaires répondant à deux types primés à un concours national et qui donnent lieu à une préfabrication en série allégeant très sérieusement leur prix de revient.

Nous souhaitons ensuite rechercher et réaliser des équipements synthétiques en fonction d'un plus grand commun dénominateur de service commun.

Ainsi, sur l'initiative de mon département, en 1967, dans un nouvel ensemble résidentiel à Yerres, dans le Val-de-Marne, un projet financé par le ministère de la jeunesse et des sports, l'éducation nationale, les affaires sociales et culturelles, va regrouper selon une articulation harmonieuse l'établissement scolaire, le centre social, la bibliothèque, les équipements sportifs et socio-éducatifs, c'est-à-dire le gymnase et la maison des jeunes. Il s'agit de l'amorce de ce que nos voisins britanniques ont expérimenté depuis longtemps sous la dénomination de « Community Colleges ».

Je ne vous cache pas que j'attache personnellement beaucoup d'intérêt à cette expérience et j'aimerais que les maires qui sont également parlementaires puissent la suivre attentivement.

D'autres actions concertées avec le ministère de l'éducation nationale seront poursuivies, par exemple en vue de l'utilisation en classes de plein air, de mer ou de neige, de certaines écoles de campagne désertées du fait de l'exode rural.

La réglementation récente sur ce qu'on appelle « les locaux collectifs résidentiels », qui sont réalisés jusqu'au niveau du gros œuvre à la charge exclusive du promoteur et qui sont ensuite aménagés pour accueillir un large éventail d'activités d'ordre social, me paraît également riche de promesses. Les exemples de Vannes, de Rennes, de Versailles, de Ris-Orangis sont très encourageants.

Enfin, sur le plan des techniques d'équipement, je voudrais indiquer très rapidement trois directions d'actions. Tout d'abord, j'ai créé l'année dernière une commission spéciale qui donnera chaque année des agréments à des projets-types. Il s'agit d'un véritable « label de qualité » qui permettra aux collectivités locales de passer des marchés dans des conditions de prix nettement définies et en toute sécurité. Cette procédure m'avait été demandée par de nombreux parlementaires et de très

nombreux maires. Je pense qu'elle devrait être bien accueillie des élus locaux.

D'autre part, guidé par un souci permanent d'économie, de construction et d'intensification de l'emploi des équipements, j'ai demandé à mes services de multiplier les recherches expérimentales, par exemple pour augmenter la durée d'utilisation des piscines de plein air ou pour réaliser des sols pour installations de plein air résistant aux intempéries et demandant le minimum d'entretien.

Le troisième point, c'est la création d'un secteur industrialisé dont nous avons commencé l'expérience avec l'opération que nous avons appelée « mille clubs de jeunes » et qui a été lancée l'année dernière. Il s'agit, vous le savez, de clubs de jeunes qui sont conçus pour être montés par les jeunes eux-mêmes et qui seront réalisés au cours des trois dernières années du VI^e Plan, dans le cadre de deux marchés de 500 clubs chacun. L'expérience s'avère concluante puisqu'elle a débouché sur des ouvrages d'une excellente qualité réalisés par l'assemblage d'éléments pré-fabriqués en usine.

Ce secteur industrialisé peut être étendu à d'autres types d'équipements. J'ai l'intention de consacrer un tiers environ des moyens financiers à attendre du VI^e Plan à ce secteur industrialisé qui pèsera fortement sur le prix du secteur traditionnel.

Les premières études permettent d'avancer que des économies de l'ordre de 15 à 20 p. 100 sont susceptibles d'être obtenues. Je tiens à préciser que, bien entendu, cet indispensable effort de modernisation du marché ne s'effectuera pas au détriment des libertés communales, dès lors que deux tiers des investissements publics continueront à s'appliquer aux constructions traditionnelles.

Cette étude rapide de la politique d'équipement de mon ministère m'amène tout naturellement à vous parler de la façon dont je conçois leur utilisation, et tout d'abord aux caractéristiques de notre politique sportive.

Certains ont entrepris, au lendemain de la publication du rapport d'enquête sur la jeunesse, de comptabiliser des pages pour en conclure que ce rapport donnait une place insuffisante à la politique sportive dans les préoccupations du Gouvernement. (Des tracts sont lancés dans l'hémicycle du haut d'une galerie du public.)

M. le président. La séance continue, bien entendu, sans qu'il y ait beaucoup d'héroïsme dans mon propos. (Sourires.)

M. le ministre de la jeunesse et des sports. Je disais que certains ont cru conclure du rapport que nous avons publié que la politique sportive occupait une place insuffisante dans les préoccupations du Gouvernement.

Il est évident que ceux-là, bien ou mal intentionnés, ont confondu les objectifs : celui du rapport d'enquête — je l'ai déjà dit — est la description d'un état de fait ; il n'est pas l'exposé d'une politique, quant à l'importance que j'attribue au sport dans l'éventail des activités offertes aux jeunes.

Je crois m'en être suffisamment expliqué déjà et avoir dit assez souvent que les disciplines sportives sont pour la jeunesse le complément indispensable de celles de l'esprit. Leur valeur éducative ne le cède en rien à celle des disciplines intellectuelles, puisqu'elles sont, non seulement le moyen d'un bon équilibre du corps et de l'esprit, mais encore des disciplines remarquablement formatrices des qualités de caractère et de la personnalité tout entière.

Aussi suis-je parfaitement à l'aise pour préciser devant vous mes conceptions en matière de sports.

Le sport, phénomène universel répondant à des exigences fondamentales de l'homme, est un moyen exceptionnel d'éducation et de promotion personnelles, ainsi qu'un facteur de libération face aux contraintes imposées par le monde moderne.

Parce qu'il est peu d'activités humaines dont le contenu ait une telle ampleur, les pouvoirs publics se sont efforcés au cours de ces dernières années d'obtenir que le sport soit mis à la portée du plus grand nombre.

La courbe progressive du sport français est marquée par les étapes mêmes de sa promotion administrative : autrefois, le sport a été géré par une simple direction du ministère de l'éducation nationale ; en 1958, il a été confié à un haut-commissariat, puis bientôt à un secrétariat d'Etat et, depuis le mois de janvier 1966, à un ministère.

Le sport est aujourd'hui fait national. Je n'imagine pas qu'il y ait dans cette Assemblée une seule personne qui pense que l'Etat puisse s'en désintéresser.

Si l'Etat ne peut, en dépassant certaines limites, supplanter les initiatives essentielles qui existent actuellement, il a le droit et le devoir — surtout à une époque où le sport attire vers lui les éléments les plus actifs et les plus dynamiques de la nation, en particulier une grande partie de la jeunesse — de s'assurer que le comportement des uns et des autres va dans le sens de l'intérêt général.

Il est amené pour cela à procéder à certains contrôles, à interdire certains abus, à aider financièrement et techniquement tous les sports, plus particulièrement ceux qui sont les plus éducatifs, et ceux qui ont le plus grand besoin d'être soutenus.

S'il fallait résumer l'action, hier du secrétariat d'Etat, aujourd'hui du ministère, dans ce domaine sportif, je dirais qu'elle est appliquée dans deux directions : tout d'abord améliorer l'élite sportive de notre pays, la perfectionner, lui donner les moyens de se présenter au départ des grandes compétitions dans les meilleures conditions possibles ; ensuite développer le sport de masse, c'est-à-dire faire en sorte que le plus grand nombre de Français puisse pratiquer les activités sportives et de plein air. C'est à ce double but que tendent la multiplication des installations, la mise en place de personnels spécialisés et la politique des subventions.

Le Gouvernement s'est ainsi appliqué déjà, au cours de la dernière législature, à élaborer une réglementation s'attachant à donner aux organisations sportives les moyens nécessaires en personnel et en crédit pour leur permettre de suivre l'évolution considérable du sport mondial, aussi bien sur le plan technique que sur le plan social.

Je rappellerai notamment les arrêtés concernant en 1963 l'assurance obligatoire des sportifs, en 1965 le contrôle médical sportif, la loi du 1^{er} juin 1965 réprimant pour les sportifs l'usage de certains produits stimulants — texte repris par un grand nombre de pays étrangers — et aussi, car ce fut là une option fondamentale prise par mon prédécesseur, M. Maurice Herzog, les arrêtés du 4 avril 1963 relatifs à la durée du mandat des dirigeants sportifs. En permettant à des jeunes d'accéder à des postes de responsabilités, ils devaient susciter l'apparition d'idées nouvelles et créer en quelque sorte une prime aux initiatives. C'est aujourd'hui chose faite, et le Conseil d'Etat a rejeté les recours contre ces textes.

Nous avons d'ailleurs entrepris de les rendre plus efficaces encore en permettant à des équipes élues pour quatre ans, et non plus annuellement, de travailler au sein des fédérations pendant la durée d'une olympiade. La plupart des fédérations ont compris aujourd'hui la portée réelle de ces textes, uniquement motivés par le souci d'améliorer le fonctionnement du sport français et la nécessité de trouver un équilibre entre la liberté des fédérations, d'une part, et la nécessité pour elles de bénéficier de l'aide de l'Etat, d'autre part.

Je rappellerai à ce sujet l'effort considérable du Gouvernement en faveur d'un équipement sportif qui permettra à la France d'être dotée comme se doit de l'être un grand Etat moderne.

La première loi-programme de 1961 a permis de créer 2.300 terrains de sport, plus de 1.100 gymnases, 550 piscines. La deuxième loi, votée à l'unanimité par votre Assemblée, le 2 juillet 1965, permet actuellement de réaliser des travaux dont le montant s'élève à trois milliards 700 millions de francs et concernant près de 3.000 stades, 1.500 gymnases et plus de 700 piscines.

Ces réalisations prévues spécialement pour la formation et le perfectionnement d'une élite sportive, tels les équipements exceptionnels de l'institut national des sports, de Font-Romeu, ou de Grenoble, se sont ajoutées aux prévisions originelles des lois-programme.

Je veux encore souligner à leur sujet qu'il ne suffisait pas de multiplier ces installations sportives, mais qu'il fallait encore répondre par la variété aux goûts très divers des Français en matière sportive. Ceux-ci, en effet — contrairement à d'autres peuples qui ne s'adonnent qu'à un nombre limité de disciplines — pratiquent la plupart des sports collectifs aussi bien qu'individuels, d'où la nécessité d'une très grande diversification des équipements.

L'action du ministère de la jeunesse et des sports a répondu également au souci de servir la jeunesse en suscitant et en développant les vocations d'éducateurs et d'animateurs.

C'est ainsi qu'aux côtés des professeurs et maîtres d'éducation physique et sportive chargés de la formation des jeunes dans les établissements scolaires et universitaires, un véritable réseau d'entraîneurs nationaux et de conseillers techniques régionaux quadrille à présent notre pays. Il s'agit de spécialistes qui donnent toute l'efficacité voulue aux efforts des cadres bénévoles des différentes disciplines sportives et forment un corps permanent d'éducateurs hautement qualifiés pour l'entraînement et le perfectionnement des champions.

Cependant, mettre au service de la jeunesse française les éducateurs et les équipements nécessaires à son complet épanouissement, suppose l'intervention de considérables moyens financiers.

L'ampleur de l'effort entrepris à ce sujet par les pouvoirs publics apparaît dans la progression très marquée des crédits attribués au secrétariat d'Etat puis au ministère de la jeunesse et des sports.

Ainsi, en ce qui concerne les seules fédérations régissant les sports olympiques alors que le nombre de licenciés passait de

890.000 en 1958 à 1.570.000 en 1966, les subventions — non compris bien entendu les crédits d'équipement — sont passées, elles, de 2,50 francs à 6,4 francs par licencié ; si l'on y ajoute les dépenses prises en compte directement, comme les stages, les salaires des conseillers techniques, l'aide apportée par nos services extérieurs sur les crédits déconcentrés, etc., c'est plus de 10 francs en moyenne qui sont consacrés par l'Etat annuellement à chaque licencié.

Ces remarques étant faites, vous devez savoir que l'action de mon ministère s'est engagée dans deux directions.

Devant la faiblesse des résultats français dans les grandes compétitions internationales, il est apparu urgent de tout mettre en œuvre pour une préparation accrue de notre élite. Elle devait nous permettre d'assurer notre place dans le sport mondial, et aussi de pouvoir bénéficier du rôle d'incitation de nos champions, dont les réussites sont un exemple incontestable pour la jeunesse française.

Dans ce domaine, les résultats ont été rapidement très spectaculaires. Je rappellerai seulement que si, aux Jeux olympiques d'été à Rome, en 1960, les Français obtenaient cinq médailles d'argent et de bronze, à Tokyo ils en obtenaient déjà quinze, dont une d'or.

Rappellerai-je encore qu'au championnat du monde du mois d'août dernier à Portillo-du-Chili, la sympathique équipe française remportait seize médailles, encore qu'elle n'en avait obtenu que trois à Squaw Valley en 1960 ?

Mais c'est sans doute en athlétisme, parce que notre pays fut très longtemps absent des grandes rencontres internationales, que les résultats sont les plus caractéristiques. Aux championnats d'Europe en 1958, la France n'avait ramené qu'une médaille de bronze ; en 1966, elle a obtenu sept médailles de bronze, trois d'argent et quatre médailles d'or.

Dans bien d'autres disciplines de base comme la natation, la progression des records nationaux par rapport aux records mondiaux illustre le renouveau du sport français.

Ces résultats de notre élite sportive, s'ils sont dus à la force de caractère de nos champions, dont je tiens à souligner le haut esprit sportif, sont également la conséquence des efforts incessants de nos entraîneurs nationaux auxquels je tiens ici à rendre hommage. Nous savons ce que le ski français doit à Honoré Bonnet, l'athlétisme à Bobin, la natation à Zins, pour ne citer que ceux-là.

Mais ces résultats s'expliquent également par la réussite de la politique de préparation olympique menée systématiquement, depuis 1960, c'est-à-dire depuis que nos échecs de Rome ont mis en évidence le fait que l'on ne pouvait plus préparer des Jeux Olympiques de nos jours comme au début du siècle. C'est en 1961 qu'est née la délégation générale à la préparation olympique qui avait pour mission principale d'améliorer les résultats français sur le plan international.

Pour y parvenir, il a fallu d'abord effectuer une reconversion des esprits et faire admettre à des fédérations sportives ayant reçu délégation de pouvoirs et responsables par conséquent de la représentation nationale, qu'une manifestation internationale engage toujours, sinon le prestige, du moins le renom d'une nation, et que mieux vaut s'abstenir que de se présenter, mal préparé, au départ d'une compétition.

C'est ainsi que, actuellement, dans les sports où nos équipes représentatives n'ont pas la qualité requise, la participation aux rencontres internationales a été volontairement très réduite, l'économie ainsi réalisée permettant d'assurer un travail en profondeur dans les clubs. Quand ce travail aura porté ses fruits et qu'une nouvelle élite se sera dégagée, elle pourra à nouveau affronter les grandes compétitions internationales.

Cela dit, une fois la participation française décidée à une grande manifestation et notamment aux Jeux olympiques, il n'est plus possible de continuer les errements anciens laissant une large part à l'improvisation et au hasard.

Désormais, les grandes compétitions sont préparées scientifiquement. Deux ans avant les Jeux de Tokyo, trois ans avant Mexico, des missions composées de techniciens de médecins, de diététiciens sont allées étudier sur place non seulement les « cantonnements » mais également la consistance des pistes, le climat, les installations médicales, les conséquences du décalage horaire ou de l'altitude, la nourriture nécessaire, etc.

Des questionnaires précis ont été établis, des rapports complets ont été rédigés concluant à certains critères de sélection, compte tenu du lieu des épreuves, des durées d'acclimatation, etc. Cette procédure a été employée également pour les championnats du monde de ski à Portillo où des missions se sont rendues dès l'été 1964. La moisson des médailles rapportées de Portillo est certes due à la valeur de nos skieurs et de nos entraîneurs, mais les conditions de participation définies à la suite de ces missions n'y sont certainement pas non plus étrangères.

C'est dans cette optique qu'a été construit le centre sportif de Font-Romeu qui permettra à nos athlètes de se préparer dans des conditions analogues à celles qu'ils rencontreront à Mexico. Il faut toutefois relever que ses installations, si elles ont été construites à cette occasion sont essentiellement destinées à un lycée climatique et sportif, ce qui constituera une innovation en France, et assurera une excellente rentabilité des crédits ainsi investis.

Un autre aspect original de cette politique consiste dans les importants travaux de recherche médicale auxquels sont associés les grands « patrons » de la médecine française. La médecine sportive est devenue en France une branche majeure, comme c'est le cas dans beaucoup d'autres grands pays.

Mais la préparation olympique, c'est aussi tout un ensemble de stades de perfectionnement dans nos établissements nationaux et régionaux mais aussi à l'étranger dans les disciplines où nous avons beaucoup à apprendre, aux U. S. A. en natation et en saut à la perche, en Pologne pour les lanceurs, en Tchécoslovaquie pour nos gymnastes, etc. Au cours de ces stades, nos athlètes peuvent comparer les méthodes d'entraînement et profiter de l'avance technique de certains entraîneurs et de certains matériels étrangers.

Enfin le dégagement d'une élite sportive implique aussi qu'une aide soit apportée aux athlètes sous la forme d'allocations d'études et d'entraînement. L'amateurisme ne peut plus être aujourd'hui ce qu'il était du temps de Coubertin. Il faut permettre à cette élite de concilier le sport et ses études ou sa vie professionnelle, en lui permettant de rattraper le temps passé sur le stade par des leçons supplémentaires ou une indemnité de manque à gagner, en lui donnant les moyens de faire face aux déplacements nécessités par l'entraînement, aux frais médicaux ou de massage, etc.

Ces allocations d'études sont attribuées d'ailleurs non pas d'après les résultats sportifs, mais d'après les besoins de chacun. Car, même pour les élites, les résultats intéressent moins l'Etat que l'avenir des athlètes. Tout un ensemble visant à assurer le devenir social de nos champions, en accord avec le ministère de l'éducation nationale et les services de la promotion sociale, est actuellement en cours d'élaboration. C'est à ce souci que répondent les créations de centres d'enseignement des jeunes athlètes de l'I. N. S. et l'accompagnement de nos équipes en stades par des professeurs de disciplines intellectuelles.

Le sport de haute compétition est un facteur de compréhension et de coopération, sa vocation internationale étant de promouvoir l'amitié entre les peuples et de favoriser la paix dans le monde. Mais je répète aussi que la haute compétition a un pouvoir directeur sur la jeunesse. L'expérience prouve que les performances de l'élite suscitent toujours chez les jeunes une passion renouvelée à l'égard des activités sportives.

Ce qui compte avec les résultats de Michel Jazy, Jean-Claude Killy, Alain Mosconi ou autres champions ou championnes, c'est incontestablement l'exemple apporté à des milliers de jeunes stimulés par de tels exploits, et c'est bien pour saluer leur valeur d'exemple que le Gouvernement a voulu témoigner à nos jeunes champions la reconnaissance de la nation en leur attribuant les plus hautes distinctions. Je rappelle, en effet, que l'autre préoccupation fondamentale de mon ministère consiste, à amener le plus grand nombre de jeunes à s'adonner à des activités sportives.

Si l'on compare le nombre de ses pratiquants au chiffre de la population : 3.800.000 licenciés dans les fédérations sportives, civiles, universitaires et scolaires, pour 50 millions d'habitants, si l'on compare ce chiffre à certaines nations voisines, on ne peut pas dire encore que la France soit une nation très sportive. En Allemagne fédérale, par exemple, les licenciés sont dix fois plus nombreux en athlétisme, vingt fois plus en aviron.

Pour parvenir à développer le nombre des pratiquants, pour inciter de plus en plus de Français à pratiquer le sport de leur choix, il faut des installations — ce dont je viens, mesdames, messieurs, de vous entretenir en vous parlant des lois-programme — mais aussi du personnel qualifié, et encore un véritable esprit d'équipe qui soit le contraire du dénigrement.

Il faut donner le goût du sport aux jeunes en leur en faisant découvrir les vertus et le profond enrichissement qu'ils peuvent en attendre. Il faut enfin coordonner tous les moyens disponibles en hommes, en équipements, qu'ils soient civils, scolaires, universitaires ou militaires.

Je voudrais à ce sujet souligner le rôle et l'importance du club, cellule de base de l'organisation sportive. Ce club doit permettre à ses membres une expérience originale de vie démocratique. Ses structures doivent encourager tous les sportifs à participer à son administration et c'est pourquoi il faut maintenir à sa tête des membres volontaires, bénévoles, élus, dont le dévouement et l'autorité soient à la mesure de leur désintéressement.

Certes il est difficile souvent de trouver des dirigeants dynamiques et compétents pour assumer la lourde tâche de direction des associations sportives. La solution réelle au problème des dirigeants se trouve en fait à l'école. C'est à cette dernière qu'il revient de donner à un grand nombre de jeunes le goût des responsabilités à l'égard du groupe, c'est à elle qu'il revient de les préparer à y faire face.

Par ailleurs, à l'issue de cette préparation scolaire, il faut que de très nombreux clubs civils soient prêts à accueillir les jeunes qui voudront continuer sur la lancée la pratique sportive.

Le rôle des éducateurs est à ce sujet, considérable. Il leur faut animer une région, soutenir les associations existantes, susciter la création de nouveaux clubs par des journées d'information, animer les centres d'initiation sportive et des centres de perfectionnement. A ceux plus jeunes, il faut commencer, dès l'école à donner le goût du sport puis ensuite le maintenir, provoquer des compétitions, des sélections de façon à dégager et à perfectionner une élite régionale d'où sortira notre élite nationale.

Pour les grands sports, chaque académie a désormais son conseiller technique régional ; en athlétisme et natation on en est maintenant au stade des conseillers techniques départementaux. Je rappellerai encore que pour attirer les jeunes vers la nature, a été créée, en 1965, l'Union des centres de plein air, organisme de cogestion provenant de la fusion de l'Union nationale des camps de montagne avec l'Union nautique de France.

Toutes ces actions menées dans le domaine du sport civil sont doublées et étayées, bien entendu, par des actions parallèles dans les domaines scolaires et universitaire. Dans les classes secondaires et à l'université les jeunes élèves et étudiants s'adonnent de plus en plus nombreux aux compétitions nationales, aux rencontres internationales. Le contenu de l'enseignement de l'éducation physique, sa place dans les moyens d'éducation sont en amélioration.

Mon objectif à ce sujet est simple : faire de l'éducation physique, dans l'ensemble du système scolaire français, une discipline à part entière en lui donnant les moyens qui lui sont nécessaires, en veillant au respect des horaires et à l'assiduité, mais surtout en soulignant la part primordiale qu'elle prend dans la tâche générale de l'éducation nationale, part que notre goût national de l'intellectualisme a trop souvent tendance à minimiser.

Ces directives ont été développées dans une instruction générale aux professeurs et maîtres d'éducation physique qui, pour la première fois à ma connaissance, cherche à définir une doctrine officielle en matière d'éducation physique. Elle fait désormais du sport, non plus le simple complément de l'éducation physique, mais l'objet, le matériau de celle-ci.

Qu'il me soit permis, à ce sujet, de saluer à nouveau l'action menée avec persévérance par l'association du sport scolaire et universitaire et l'union sportive de l'enseignement primaire.

J'attache d'ailleurs une très grande importance au développement de l'éducation physique et sportive dans le premier degré. Il conditionne dans une large mesure l'élévation du niveau de vie sportif de la nation. Aussi, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, les stades sportifs destinés aux instituteurs ont été multipliés en même temps qu'était créée puis intensifiée l'action de conseillers techniques départementaux, issus du corps des professeurs et chargés de conseiller les instituteurs en matière d'éducation physique et sportive.

Mais une réforme de l'éducation physique risquerait de demeurer théorique si elle n'était pas assortie des mesures administratives et financières lui permettant de passer dans les faits.

C'est pourquoi j'ai modifié les structures de la direction des sports de mon ministère pour la transformer en une direction de l'éducation physique et des sports comprenant notamment une sous-direction de l'éducation physique et sportive à côté d'une sous-direction du sport civil.

Enfin, un effort particulier de création de postes supplémentaires de professeurs et conseillers d'éducation physique sera entrepris au prochain budget pour permettre d'accroître l'efficacité de l'éducation physique scolaire et universitaire.

M. Bertrand Flornoy. Très bien !

M. le ministre de la jeunesse et des sports. Il continuera l'effort important déjà entrepris dans ce secteur puisque le nombre des enseignants d'éducation physique est passé de moins de 7.000 en 1958 à près de 15.000 actuellement.

Mais, à la sortie de l'école, tous les adolescents ne continuent pas leurs études. Un grand nombre de jeunes rentrent dans les entreprises.

Ce sont donc ces dernières qui, détenant une certaine forme d'autorité à l'égard du jeune, se doivent de veiller aussi bien à sa formation professionnelle qu'à l'achèvement de son équilibre physique.

Par la création des centres d'activité physique, groupements appuyés à la fois sur les entreprises et les services de la jeunesse et des sports, le ministre s'est efforcé de répondre à la nécessité d'aider au développement physique des jeunes au travail par d'autres moyens encore que l'adhésion à un club civil.

Dans ce domaine, il peut paraître, en effet, possible d'envisager une éducation physique et sportive sociale, parallèle à l'éducation physique et sportive scolaire. La médecine du travail pourrait veiller sur cette organisation qui pose certes un problème d'équipement et d'éducateurs, mais avec l'aide de l'Etat les organisations professionnelles devraient parvenir à une solution.

Je terminerai cette analyse de l'action de mon département dans le domaine sportif en mentionnant simplement deux problèmes de la plus grande actualité: la préparation des jeux olympiques d'hiver qui auront lieu en février prochain à Grenoble, et la préparation des jeux olympiques d'été qui auront lieu au mois d'octobre 1968 à Mexico. Mais il s'agit ici de réalisations gouvernementales qui, pour si considérables qu'elles soient, débordent en quelque sorte l'objet de ce débat consacré à la jeunesse, même si c'est bien à notre jeunesse que nous avons confié le soin de défendre les couleurs de notre pays dans les jeux olympiques.

Qu'il me suffise donc de vous dire que pour la seule région de Grenoble, plus de 1.000 millions de francs ont été consacrés à des infrastructures — routes, logements, équipements urbains, etc. — et de telle manière que 95 p. 100 des crédits investis trouveront une utilisation et une rentabilité extérieure après les jeux au profit de la région.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que je voulais vous dire du sport, discipline qui trouve dans votre Assemblée, j'en suis persuadé, des échos favorables. Dans ce domaine, le Gouvernement a fait, personne ne saurait le contester, des efforts considérables; mais il est bien conscient de ce qu'il reste à faire pour assurer l'avenir de notre jeunesse, j'allais dire aussi l'équilibre physique et moral des Français.

Si nous réussissons notre ambitieux programme, et nos efforts y tendront, je crois pouvoir vous dire ce qui m'était récemment confié par le directeur de l'athlétisme français: dans quelques années, la France sera la nation la plus sportive d'Europe et nous aurons donné à notre jeunesse la possibilité d'un développement harmonieux et d'une activité saine et moderne.

Mais bien d'autres activités que je qualifierai également de saines et de modernes coexistent à côté du sport dans le cadre des loisirs éducatifs des jeunes, ce qui me conduit à parler des aides aux actions socio-éducatives de loisir.

Vous savez qu'un effort considérable a été à ce sujet réalisé par l'Etat sous forme notamment de subventions en faveur des organismes mettant ces types d'activités à la disposition des jeunes. Au cours des huit dernières années, l'aide de mon département aux organisations de jeunesse a été augmentée de 450 p. 100; elle dépasse actuellement 54 millions de francs c'est-à-dire 5 milliards 400 millions d'anciens francs.

Dans le domaine des échanges internationaux de jeunes, l'effort a été plus que quadruplé sans tenir compte de celui consenti dans l'office franco-allemand pour la jeunesse, qui a permis à lui seul l'échange de 300.000 jeunes gens et jeunes filles en 1966; d'autre part, un foyer international d'accueil vient d'être créé à Paris en collaboration avec les ministères des affaires étrangères et de l'éducation nationale ainsi, bien sûr, que le ministère de l'économie et des finances. C'est dire l'effort considérable du Gouvernement pour permettre aux jeunes Français et aux jeunes Françaises de s'ouvrir sur l'Europe et sur le monde.

Enfin, je désire également souligner l'action menée en faveur des cadres des mouvements de jeunesse, des associations d'éducation populaire, et des organismes de formation des cadres spécialisés des centres de vacances. Le nombre des cadres formés grâce à l'aide de la jeunesse et des sports est passé de 53.000 à 135.000. Leur formation dans des stages de longue durée d'amateurs permanents ou bénévoles est sanctionnée depuis 1964 par le diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire qui connaît un réel succès. J'ai d'ailleurs l'intention de créer prochainement trois établissements régionaux et un centre national pour la formation de cadres de jeunesse et d'éducation populaire de qualité.

A côté de cette action de soutien et de conseil aux organisations les plus diverses qui se dépendent sans compter pour leurs jeunes adhérents, le ministre de la jeunesse veut donner un élan renouvelé aux activités en faveur de la jeunesse dite inorganisée, qui rappelons-le, compte près de 85 p. 100 des jeunes d'aujourd'hui. Certaines déjà connaissent un grand essor, comme les bourses de neige ou de pleine nature pour les jeunes travailleurs et les étudiants, les séjours et les rencontres internationales, les sessions « Connaissance de la France »

et les clubs d'animation ouverts sur les lieux de vacances et principalement les plages, par collaboration avec les collectivités locales, mes services et ceux du ministère de l'intérieur.

Enfin, parmi les activités offertes aux jeunes, il en est une qui me paraît devoir mériter une mention spéciale car elle est riche de prolongements possibles et elle illustre sans contester la magnifique volonté de participation et la disponibilité des jeunes générations pourvu qu'on leur propose des objectifs concrets et d'intérêt général. Je veux parler ici des activités des chantiers des jeunes travailleurs volontaires qui connaissent un développement spectaculaire depuis quelques années et que j'ai l'intention d'aider au maximum.

Les associations de chantiers regroupées dans l'association Cotravail ont en 1966 rassemblé près de 13.000 jeunes dans 300 communes et dans des chantiers en Algérie et en Afrique noire. Travaillant par équipes de 15 volontaires et plus, durant au moins deux semaines, ces jeunes ont reconstruit de leurs mains un village abandonné dans les Cévennes et lui ont redonné la vie; ils ont restauré des monuments anciens, construit un foyer de jeunes, une piscine ou un terrain de sports dans une commune rurale pauvre, tracé un sentier de grande randonnée dans un parc national, restauré pendant un week-end les appartements de personnes âgées et sans ressources, participé dans un magnifique élan de générosité et de solidarité envers nos compatriotes bretons au nettoyage des plages de la Manche.

Voilà, mesdames, messieurs, pour les jeunes Français et les jeunes Françaises un moyen privilégié de participer à des travaux d'intérêt général et à cette grande tâche de l'aménagement du territoire national qui constitue à leurs yeux réalistes l'une des entreprises majeures de notre époque.

Je ne vous cacherai pas que je vois dans ces chantiers de jeunes volontaires auxquels participent à part égale autant de filles que de garçons, un embryon, une amorce de ce que pourrait être un grand service civil ou civique national, qui s'exercerait dans le cadre métropolitain, dans un esprit voisin, mais probablement suivant des modalités différentes de celui de la coopération technique outre-mer dont vous connaissez tous la réussite.

Je ne sous-estime pas les difficultés que nous pouvons rencontrer et il est encore trop tôt dans le cadre de la loi sur le service national pour entrer dans les détails d'une organisation qui intéresserait — vous ne l'ignorez pas — plusieurs départements ministériels. Mais je peux d'ores et déjà vous dire que les conversations que j'ai eues à ce sujet avec mes collègues du Gouvernement, et notamment avec M. le ministre des armées, ont été particulièrement encourageantes. Un groupe d'experts étudie actuellement ce problème que je considère personnellement comme essentiel.

Un autre type d'initiative connaît actuellement chez les jeunes un succès évident: c'est leur regroupement spontané au sein d'un club, d'un foyer, d'une maison qui leur offre différentes formes d'activités et surtout l'occasion de se retrouver. Il s'agit d'un équipement qui, de plus en plus, est considéré comme un élément indispensable du complexe sportif et socio-éducatif de nos communes. Il s'agit en fait du type même de l'aide minimale qu'il est indispensable d'offrir aux jeunes « inorganisés » pour les amener à sortir de ce qu'on pourrait appeler bien souvent leur désert culturel et social.

Depuis 1961 surtout, c'est-à-dire principalement dans le cadre des deux lois de programme d'équipement sportif et socio-éducatif, grâce à l'aide financière considérable de l'Etat, de très nombreuses communes ont construit des maisons et clubs de jeunes, et il n'est pas de jour où un maire ne vient m'exposer ses projets en la matière. Actuellement, il en existe plus d'un millier.

Parallèlement à l'effort d'équipement, il a fallu mettre en place le personnel nécessaire à l'animation de ces foyers. Il existe actuellement plusieurs centaines de maisons de jeunes, de grande ou de moyenne importance qui justifient la présence d'un animateur permanent spécialisé, sans compter les innombrables clubs de petite importance faisant appel à des animateurs bénévoles. Cette situation est à la fois disparate et préoccupante.

Disparate, car suivant les cas certaines maisons de jeunes adhèrent à une association privée qui, grâce aux subventions publiques, assure la formation d'animateurs dont le statut est forcément privé, voire précaire. Mais d'autres maisons de jeunes aussi nombreuses que les premières ont elles-mêmes engagé des animateurs qui sont rétribués par des associations locales ou qui sont à la charge entière des communes elles-mêmes sur des postes d'agents municipaux ou communaux.

Ces directeurs ou ces animateurs de foyers de jeunes sont des éducateurs, des techniciens d'un style nouveau dont l'action viendra de plus en plus compléter celle des éducateurs chargés

à l'école de tâches d'enseignement. Leur mérite est grand et on ne dira jamais assez le sens des responsabilités, le don de soi, la disponibilité permanente que requiert cette fonction, et la fatigue nerveuse qu'elle occasionne.

Aussi leur statut doit-il changer et leur donner, au niveau du recrutement, de la carrière, de la possibilité de promotion, des assurances et des garanties de la part de l'Etat. Mes services y travaillent actuellement, en liaison avec ceux de l'éducation nationale et d'autres départements ministériels. La valorisation des années de formation par un diplôme d'enseignement supérieur, des bourses de recyclage, la recherche de débouchés fonctionnels dans les services de contrôle des lois sociales, de développement touristique, d'éducation, etc., devraient permettre notamment d'accroître le standing social d'une telle fonction et surtout d'assurer à ses membres qui le désirent d'intéressantes possibilités de reconversions après dix ou douze années passées au service des jeunes.

Bien entendu, subsistera le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, le Fonjep, association de cogestion dont le but essentiel est de financer la formation et la rétribution des animateurs permanents socio-culturels du secteur privé éducatif. Grâce aux efforts financiers conjugués de mon département ministériel et de la caisse nationale de la sécurité sociale, que je voudrais ici remercier vivement pour l'aide qu'elle m'apporte dans ce domaine, nous avons réalisé la formation de 120 animateurs permanents en 1964, de 335 en 1965, de plus de 800 l'année dernière, et assuré le traitement de 270 animateurs pour 40 mouvements et associations nationales ou régionales.

A l'issue de cette longue énumération des actions entreprises par différents départements ministériels et qui montre à l'évidence l'importance des réalisations déjà effectuées, il reste à préciser ce qui peut être dans la France actuelle une politique de la jeunesse.

Une politique, c'est essentiellement la façon d'agir sur les faits économiques et sociaux pour remédier à des effets fâcheux. A ce titre, une politique de la jeunesse, c'est la volonté et le moyen d'agir sur ces mêmes faits, en faveur d'une catégorie de la population dont on reconnaît qu'elle mérite une aide particulière. L'opinion a été jusqu'à maintenant surtout sensibilisée aux problèmes d'éducation et de protection de l'enfance, domaines dans lesquels un effort remarquable a d'ailleurs été réalisé.

Mais est-elle vraiment prête à consentir les sacrifices nécessaires dans d'autres domaines, par exemple pour assurer une priorité à l'embauche des jeunes ou pour leur attribuer préférentiellement des logements ? Ou même simplement pour reconnaître aux jeunes des droits plus étendus dans certains domaines de responsabilité ?

Je vois une preuve de cette incertitude dans le peu de succès qu'ont obtenu dans le passé les tentatives visant à défendre une politique de la jeunesse. Aussi, je considère qu'une de mes tâches consiste précisément à attirer l'attention de l'opinion et du Gouvernement sur la possibilité de ces priorités, de me faire en quelque sorte à leur sujet l'avocat des jeunes. Cette attitude mobilisatrice au sein du Gouvernement, dont je pense que l'aspect financier ne vous échappera pas, c'est peut-être au fond la mission principale d'un ministre de la jeunesse.

Les nombreuses conversations bilatérales que j'ai eues depuis un an avec mes collègues du Gouvernement ont parfaitement illustré l'importance de ce rôle, et m'ont permis d'attirer leur attention sur les possibilités de leur action respective en faveur des jeunes. De nombreux projets ont pu être ainsi évoqués, et l'outil nécessaire à leur élaboration vient d'être créé.

Il s'agit de commissions d'étude et de préparation des décisions administratives concernant les jeunes, commissions qui regrouperont, à propos d'un problème donné, les représentants qualifiés des ministères concernés et les spécialistes des questions évoquées : psychologues, éducateurs, parents, représentants de groupes économiques et sociaux, et, bien entendu, des jeunes eux-mêmes, appelés ainsi à délibérer sur leurs propres problèmes.

Le travail de ces deux commissions qui, je le souligne au passage, reprendront en les élargissant et en les rendant plus efficaces les commissions existantes des hauts-comités de la jeunesse et des sports, aboutira, non seulement à des recommandations motivées, mais à des projets de décisions et de textes administratifs qui seront alors transmis pour exécution aux instances gouvernementales concernées. Des comités interministériels présidés par le Premier ministre pourront éventuellement procéder à des arbitrages si ceux-ci s'avéraient nécessaires.

Un tel outil de travail gouvernemental concrétise en même temps un autre aspect d'une politique de la jeunesse, qui doit être conçue comme un ensemble d'actions concertées et faisant l'objet d'une programmation à long terme. J'ai montré tout à l'heure que les réalisations en faveur des jeunes n'avaient pas manqué jusqu'ici. Les aspects de planification n'ont pas

non plus été absents : je rappellerai à ce sujet le rôle des commissions spécialisées du Plan en ce qui concerne l'éducation nationale et l'éducation surveillée, la synthèse réalisée l'an dernier en matière de formation professionnelle, les deux lois de programmes d'équipement sportif et socio-éducatif.

Mais on peut certainement aller plus loin dans ce sens, et je proposerai qu'une commission « jeunesse » soit constituée pour la préparation du VI^e Plan. Son action prévisionnelle complètera heureusement l'action de coordination à court terme qui, dès cette année, sera celle du comité interministériel et des commissions d'étude et de préparation des décisions administratives.

Le fonctionnement de ces commissions aura aussi une autre conséquence, que j'estime importante : il instituera des instances de dialogue entre les pouvoirs publics et les personnalités ou organismes compétents en matière de jeunesse. La permanence de ce dialogue est, en effet, à mes yeux, un autre des aspects fondamentaux d'une politique de la jeunesse dans un pays démocratique, où l'action en faveur des jeunes doit intervenir dans des conditions complexes, s'attachant tout à la fois à respecter les droits des individus, ceux des associations libres et ceux des familles, à éviter aussi bien un certain paternalisme qu'un endoctrinement trop facile, ainsi qu'à prendre garde que les meilleures intentions n'aboutissent pas à pénaliser ceux-là mêmes qu'on voulait protéger.

Ai-je besoin d'ajouter que dans ce domaine le dialogue qui s'engagera entre votre commission des affaires sociales et moi-même sera certainement l'un de ceux sur lesquels je compte le plus pour la préparation de toutes les mesures dont je viens de parler.

La création, il y a plusieurs années, au niveau du Premier ministre, du haut comité des sports et du haut comité de la jeunesse avait été le premier moyen d'instituer ce dialogue ; et je souligne l'importance de l'action ainsi entreprise grâce à tous ceux qui ont œuvré utilement au sein de ces organismes.

C'est l'extension et le renforcement de cette collaboration qui sont visés au travers des commissions d'étude et de préparation des décisions administratives dont j'ai parlé il y a quelques instants. Mais, d'autre part, des décisions sont en préparation dans mes services afin de créer un conseil supérieur de la jeunesse et des sports qui sera consulté sur tous les textes réglementaires importants de ma compétence : un des souhaits les plus vifs des dirigeants de mouvements et d'associations sera ainsi satisfait.

Enfin, je compte également obtenir ou développer le dialogue à l'échelon régional qui — je le rappelle — est maître de ses décisions dans de vastes domaines, notamment dans celui des équipements sportifs et socio-éducatifs.

A tous ces niveaux, la place des jeunes sera largement faite à côté de celle des spécialistes et des représentants des collectivités.

Je ne reviendrai pas, à ce sujet, sur ce que j'ai dit souvent — et ici même l'an dernier — concernant la volonté gouvernementale d'éviter tout ce qui pourrait apparaître comme menant à une étatisation en matière de jeunesse.

Une politique de la jeunesse, dans notre pays, implique une collaboration confiante entre les pouvoirs publics et les organismes libres, avec une seule limite cependant : celle où, précisément, ces organisations solliciteraient l'argent de l'Etat pour entreprendre de démolir celui-ci, ou encore l'argent de tous pour réaliser une opération profitable à quelques-uns seulement.

Comme pour l'école publique, nous n'obligeons personne : chacun est libre de professer toute opinion et de viser tout idéal qu'il souhaite. Mais les notions de neutralité politique et confessionnelle, celles d'ouverture à tous, qui président aux destinées de l'école laïque, ne peuvent pas être écartées d'un secteur éducatif extra-scolaire financé essentiellement par l'Etat.

C'est précisément dans ce secteur que je souhaite maintenir une collaboration qui laissera à chaque mouvement, à chaque association l'autonomie de sa propre direction, de sa propre organisation, de sa propre pédagogie. Cette liberté dans les moyens d'approche d'un but commun accroitra la pluralité des options éducatrices offertes aux jeunes, pluralité qui est une des conditions de leur libre adhésion et de leur confiance.

Le développement, la coordination, la programmation des actions des pouvoirs publics en faveur des jeunes, d'une part, la subordination de ces actions à des objectifs de formation et d'insertion sociale, d'autre part, enfin une collaboration confiante dans ce but avec toutes les initiatives privées de valeur éducative certaine, voilà, mesdames, messieurs, ce que peut être à mes yeux une politique pour la jeunesse dans notre pays. Tâche lourde, difficile mais passionnante, à laquelle je m'appliquerais de toutes mes forces et pour laquelle je suis sûr de pouvoir compter sur votre collaboration. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le président. En application de l'article 132 du règlement, j'ai organisé le débat dans le cadre des séances fixées. L'ordre et la durée des interventions sont affichés.

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de M. Marcel Anthonioz.)

PRESIDENCE DE M. MARCEL ANTHONIOZ,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Flornoy. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. Bertrand Flornoy. Monsieur le ministre, je dois vous dire très franchement que vous m'avez à la fois compliqué et simplifié la tâche.

Vous me l'avez simplifiée parce que vous avez répondu par avance à un grand nombre des questions que je voulais vous poser. Je ne les reprendrai donc pas ; mes amis n'auront qu'à se reporter à l'exposé très détaillé, dont vous venez de nous donner la primeur. Mais vous me l'avez compliquée parce que je vais être obligé de résumer quelque peu mon intervention.

La parution du Livre blanc est suffisamment importante pour que nous puissions aujourd'hui rappeler que deux dates ont marqué la prise de conscience par l'Etat du problème de la jeunesse.

En premier lieu, c'est en 1936 que fut créé le sous-secrétariat d'Etat aux sports et aux loisirs, dont le premier titulaire a été, chacun le sait, Léo Lagrange. Il s'agissait là d'une tentative pour sortir la jeunesse de son isolement au sein de la société, pour faire disparaître certaines inégalités et, pour s'efforcer de remédier à des discriminations dont on pourrait encore trouver trace actuellement dans le domaine scolaire et universitaire : pendant très longtemps, en effet, certains jeunes eurent droit à l'enseignement secondaire et supérieur alors que d'autres ne devaient se contenter que de l'enseignement primaire ; les uns avaient droit à la culture, les autres ne pouvaient que revendiquer ce droit. La volonté de supprimer une telle injustice fut, à mon sens, prédominante dans la création de ce sous-secrétariat.

En second lieu, c'est en 1958 que l'on a assisté, en face des problèmes posés par la démographie et par les mutations politiques, aux premiers efforts importants entrepris en vue d'intégrer réellement les jeunes dans la société, chacun sentant d'ailleurs qu'il fallait transformer cette société et lui donner une forme nouvelle.

On sait quelles ont été les grandes lignes de l'action gouvernementale. Je les rappellerai brièvement : réforme de structures, puisqu'on est passé du haut commissariat au secrétariat d'Etat, puis au ministère ; réforme des services à l'intérieur même du ministère ; réforme de caractère administratif et financier, avec la déconcentration, la régionalisation ; tout cela dans le cadre d'une véritable planification. On comprendra plus tard toute l'importance que le gouvernement du général de Gaulle a accordée aux problèmes des jeunes. En effet, c'était la première fois qu'était pratiquée une planification dans ce domaine. La première loi de programme est entrée en application en 1961, et la deuxième couvre la période 1966-1970. Une série d'initiatives importantes ont ensuite été prises, que vous avez notées, monsieur le ministre, et dont chacun de nous se souvient. C'est d'abord la politique de rapprochement franco-allemand, avec la création de l'office de la jeunesse qui a permis à 300.000 jeunes de se rassembler en 1966. Ce sont aussi les formules de cogestion qui ont apporté un élément nouveau intéressant et sont à l'origine de la Cogedep, de Cotravail et de Fonjep, destiné à la formation des cadres.

Ces initiatives montrent bien le souci du Gouvernement de renverser la barrière qui séparait, chacun le sait, certaines associations et mouvements de jeunesse d'une part, et le ministère de tutelle d'autre part.

Voyez-vous, 1936 et 1958 appartiennent à une même époque et sont le reflet d'une même conception de la politique de la jeunesse.

On reste fidèle à cette conception traditionnelle du rôle de l'Etat vis-à-vis de la jeunesse. On se préoccupe surtout des sports, des loisirs et d'une certaine diffusion de la culture.

Monsieur le ministre, la publication de votre Livre blanc représente une étape nouvelle. Votre département envisage désormais l'ensemble d'un problème qui n'avait été jusqu'alors traité devant notre Assemblée que par les ministres de tutelle de ses différents secteurs.

Je reconnais votre personnalité dans cette façon de présenter les problèmes de la jeunesse. Mais je veux aussi y voir la volonté du Gouvernement de donner à ces problèmes un essor très important et par conséquent de nous proposer bientôt, des modifications, ainsi qu'un élargissement de l'action menée en faveur de la jeunesse, tant par votre département que par les autres ministères.

J'ajoute que votre déclaration, plus encore que le Livre blanc, permet de fonder cet espoir sur des raisons très sérieuses.

Le Livre blanc a, me semble-t-il, un objectif immédiat ; mais après l'avoir lu et après vous avoir entendu, on peut lui trouver également un objectif lointain, qui correspond du reste à ce que vous avez écrit dans la préface où je relève la phrase suivante : « ce livre est le premier pas dans l'élaboration d'une politique pour la jeunesse. »

Si vous me le permettez, j'évoquerai brièvement ce document. Certes, nous aurions bien voulu en avoir connaissance un peu plus tôt ; je vous le dis sans amertume. Nous avons quelque peu envié les journalistes qui paraissent avoir plus de chance que les parlementaires. Je pense qu'à l'avenir vous porterez une attention plus amicale à ceux qui ne demandent qu'à vous aider dans votre tâche.

Ce Livre blanc présente un double intérêt, et d'abord un intérêt actuel.

Je crois qu'il n'a pas été rédigé pour les jeunes mais qu'il apportera aux responsables d'associations comme aux pères et aux mères de famille une information, des documents, des statistiques, des résultats de sondages. Bien sûr, il n'apporte rien d'entièrement nouveau à ceux qui s'intéressent aux jeunes. Mais pour l'immense majorité des Français, il constituera une lecture particulièrement utile.

Si j'avais à le définir, je reprendrais l'expression lancée autrefois par Herman de Keyserling, et que M. Pompidou a reprise il y a trois jours, en disant que c'est une analyse spectrale.

Il s'agit bien en effet d'une analyse spectrale de la jeunesse réalisée à partir de sondages, de statistiques et selon des méthodes qui me semblent bien révéler le souci de ses auteurs d'associer toujours l'opinion, les avis et les confidences des jeunes, seuls ou en groupe.

C'est peut-être là le défaut de ce document, car les commentaires et l'interprétation, serais-je tenté de dire, sont plus importants que le témoignage lui-même, mais, après tout, il n'y a pas de motif à scandale.

Répetons-le, ce Livre blanc est à la disposition des responsables adultes. Il a une valeur prospective, car il s'attaque aux problèmes d'ensemble de la jeunesse. Il ne s'agit plus seulement du sport, de l'accès aux loisirs et à la culture — ce qui relève de vos attributions, monsieur le ministre — mais aussi de la formation scolaire et professionnelle, du niveau de vie, du logement, du service militaire, du civisme, etc.

Vous présentez un rapport qui dépasse singulièrement les objectifs de votre action actuelle. Ce n'est pas sans raison. Je vous poserais cependant une première question : par la publication de ce document et par votre déclaration, le Gouvernement entend-il manifester sa volonté d'un changement profond dans la politique de la jeunesse et ce, dans le sens d'un très vaste élargissement répondant à une conception nouvelle ?

Cette ébauche très importante représentée par le Livre blanc, doit être accompagnée d'une ébauche de restructuration et de la recherche d'une nouvelle définition des responsabilités que le ministère de la jeunesse et des sports doit assumer.

Et puisque j'ai parlé de l'aspect actuel et de l'aspect futur de ce problème, je vous présenterai nos souhaits, en les faisant précéder de quelques explications.

Après vous, je rappellerai que le premier élément dont nous devons tenir compte depuis 1958, depuis le renouveau de notre politique de la jeunesse, c'est le budget.

Vous l'avez dit devant notre commission, les crédits consacrés à la jeunesse et aux sports ont été multipliés par huit en dix ans. Cela est remarquable, même compte tenu de l'augmentation de la population jeune. J'ajouterai pour ma part une autre observation : c'est le seul budget de l'Etat qui a augmenté dans les mêmes proportions que le revenu national. Il y a un parallélisme qui mérite d'être noté.

Qui est concerné par ce budget ? Monsieur le ministre, vous avez eu la chance de broser un très vaste tableau et d'exposer les vastes ambitions que vous avez pu préparer depuis de nombreux mois. Mais moi, rapporteur des crédits du ministère de la jeunesse et des sports, je suis contraint de m'en tenir aux renseignements qui nous sont fournis chaque année par le budget. C'est donc sur lui que je fonderai mes remarques.

Qui bénéficie de cette très forte augmentation du budget ? Il est difficile de définir ceux que vos services touchent directement ou indirectement.

Considérons-les par secteur. En ce qui concerne les activités de l'éducation physique et sportive, quatre millions de scolaires

et d'universitaires sont intéressés par les enseignements sportifs. Dans ce nombre ne sont pas compris, bien entendu, les élèves des écoles primaires auxquels ne s'adressent pas cet enseignement.

Dans le secteur extra-scolaire, le nombre des licenciés des différentes fédérations dépasse 1.570.000. Ce chiffre ne comprend pas les effectifs de l'A. S. S. U. et des associations plus particulièrement destinées aux universitaires.

Donc, d'après mes calculs, près de cinq millions de jeunes pratiqueraient le sport.

Je ne pense pas que ce soit un total propre à décourager. Bien entendu, il reste à savoir si le nombre des pratiquants correspond à celui des licenciés.

Pour les autres activités concernant la jeunesse et l'éducation populaire une évaluation est encore plus difficile. Je citerai cependant quelques chiffres et je prie mes collègues qui connaissent cette question de bien vouloir m'en excuser ; ils revêtent tout de même un certain intérêt dans ce court exposé.

En 1966, les centres et colonies de vacances ont été fréquentés par 1.500.000 jeunes environ. Le nombre des journées a été de 35 millions pour les colonies de vacances et de 8 millions pour les centres de vacances.

D'après leur fédération, les maisons de jeunes et de la culture sont fréquentées par 600.000 jeunes, chiffre que je considère comme très important. Peut-être les associations, les fédérations et les mouvements de jeunesse ont-ils tendance à gonfler un peu leurs effectifs. C'est, en tout cas, un chiffre dont il faut tenir compte.

Un grand nombre de jeunes sont encadrés par la Ligue de l'enseignement — environ deux millions — parmi lesquels figurent, il est vrai, des scolaires.

On peut s'interroger sur le pourcentage du nombre total de jeunes « encadrés ». Est-il de 10, de 12 ou de 15 p. 100 ? Un des plus sérieux et des plus récents sondages effectués par le Centre national de la recherche scientifique indique le pourcentage de 10 p. 100 environ. Cela semble peu, je l'avoue. J'aurais plutôt tendance à le situer entre 12 et 15 p. 100. De toute façon, il s'agit d'un taux assez faible, d'autant plus que nous nous trouvons, en France, en présence d'un nombre considérable d'associations, de mouvements, de clubs, de fédérations dont on ne connaît pas d'exemple dans les autres pays européens, fussent-ils les plus industrialisés. Il est vrai que nous sommes des individualistes !

Voici d'autres chiffres. En 1966, pour le sport scolaire, 3 associations nationales et 7.000 associations d'établissements étaient subventionnées par l'Etat. Pour le sport non scolaire, 81 associations nationales, 500 associations régionales ou ligues et 5.900 associations locales recevaient une subvention du ministère de la jeunesse et des sports, sans compter 70.000 petites sociétés locales qui, elles, étaient subventionnées par les collectivités locales, en particulier par les municipalités.

En ce qui concerne l'éducation populaire, votre ministère subventionnait 84 associations sur le plan national et 5.000 associations sur le plan régional, sans compter un très grand nombre de sociétés locales.

S'agissant des associations de jeunesse, cette aide bénéficiait à 87 associations sur le plan national et à 1.100 sur le plan régional, compte non tenu des sociétés locales.

Au total, le ministère de la jeunesse et des sports subventionnait donc 250 associations au titre national et 19.500 au titre régional et local, sans compter, bien entendu, plus de 100.000 sociétés subventionnées tant par les communes que par les conseils généraux.

Cet « étiolement » des associations me laisse, je l'avoue, un peu rêveur. Non pas qu'il ne soit pas utile de laisser à chacun ses initiatives, mais si l'on veut accomplir un véritable travail en profondeur, si l'on souhaite donner au plus grand nombre accès à la culture, aux loisirs, à certains enseignements artistiques, il convient de faciliter des initiatives d'intérêt général et dans quelques cas, une coordination des associations sans que l'Etat intervienne pour autant dans les activités de ces mouvements.

Des directives et des moyens s'imposent. Je ne suis pas très sûr que ce soit le cas, à en juger par le système actuel de subvention. En 1965, par exemple, on a donné à la fédération des maisons de jeunes et de la culture 4.127.087 francs et, en même temps, à l'association de l'amicale de l'enseignement ménager qui même elle aussi avait certainement besoin de vivre, une subvention de 2.000 francs. Je trouve que c'est bien peu. Du temps où M. Maurice Herzog était secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, j'ai étudié les dotations dispensées et j'en ai relevé de plus faibles encore ; je crois qu'elles étaient de l'ordre de 500 francs.

Ce n'est peut-être pas la bonne méthode. C'est un problème que l'on peut réexaminer en demandant à certains groupes, clubs ou associations de se grouper pour se consacrer à certaines activités, d'autant plus que le problème n'est

pas aujourd'hui de créer constamment de nouvelles associations — problème très simple, ainsi que vous l'avez souligné — mais bien plutôt de former des animateurs et des cadres.

On ne peut, aujourd'hui, ni abandonner les jeunes seuls, ni permettre la création anarchique de petits foyers ruraux sans être assuré que quelqu'un prodiguera ses conseils aux jeunes et les orientera dans leurs occupations et leurs loisirs.

Alors qu'avons-nous fait dans le domaine de la formation des animateurs ? Ce sera la partie essentielle de mon intervention.

Il y a d'abord les animateurs bénévoles. Ils sont de moins en moins nombreux et, malheureusement, nous ne pourrions pas compter sur un très grand nombre d'entre eux dans les années à venir.

Il y a aussi les animateurs temporaires. Ce sont les centres et les colonies de vacances qui recourent le plus à leur collaboration. Voici des chiffres : 30.000 animateurs ont participé en 1966 aux stages pour les activités de jeunesse, 15.000 pour les activités d'éducation populaire et 60.000 pour les activités de colonies de vacances.

Que peut-on dire de ces animateurs ? Ils restent un an, deux ou trois ans fidèles à leur vocation et se consacrent donc à la collectivité. Après quoi, ils vont à d'autres occupations.

Un effort considérable est nécessaire, qui est d'ailleurs prévu par le V^e Plan dont j'extrai cette phrase qui devrait toujours rester présente à notre esprit : « la formation des animateurs est un objectif présentant un caractère prioritaire ».

Je pense, monsieur le ministre, que vous préciserez, dans votre réponse, ce que vous comptez faire pour augmenter le nombre des animateurs. Vous nous avez parlé tout à l'heure d'un statut espéré depuis longtemps. Il est bien certain que c'est un élément fondamental, si l'on veut attirer un plus grand nombre d'hommes à la vocation d'animateur.

Je voudrais aussi dire deux mots d'un personnel enseignant qui nous préoccupe tous, nous qui nous intéressons aux problèmes de la jeunesse et, en particulier, à l'éducation physique et sportive de base, celle que l'on pratique à l'école et dans les premières années de sa vie.

Les enseignants, les professeurs et les maîtres auxiliaires sont au nombre de 14.500 et augmentent régulièrement d'un millier environ chaque année. Cela représente un effort budgétaire considérable. Mais, soyons francs, puisque tous les débats que nous avons eus au cours de la précédente législature ont prouvé qu'aucune considération politique ne nous divise dans cette Assemblée quand nous traitons des problèmes de la jeunesse. Or, nous sommes tous convaincus que ce chiffre reste insuffisant, considérant que nous devons toujours nous référer aux estimations de la commission Le Gorgeu.

Il y a trois ans — si mes souvenirs sont exacts — on avait prévu que le retard serait comblé en 1971. J'ignore si c'est encore possible, monsieur le ministre. Mais je souhaite vivement qu'il en soit ainsi ; car ce problème est fondamental.

Pour rattraper un tel retard, il faut d'abord disposer d'un plus grand nombre de C. R. E. P. S. — et je ne pense pas qu'une quelconque opposition se manifeste à cet égard. Mais d'autres souhaits sont à formuler. Vous les connaissez déjà, car vous n'ignorez rien — j'en suis persuadé — des rapports budgétaires de notre Assemblée. Qu'il me soit permis de les rappeler selon leur ordre d'échéance et d'importance.

La plupart de mes collègues de la commission des affaires sociales — je me hâte de dire que je ne parle pas au nom de cette commission, mais, travaillant en son sein, je connais l'opinion de la plupart de ses membres — souhaitent l'élaboration d'une loi de programme d'animation, telle que je l'avais suggérée comme rapporteur de la commission dès le 18 juillet 1964. Cette proposition avait à l'époque retenu l'attention de votre prédécesseur M. Herzog, qui est à présent notre collègue. Devant les difficultés que souève l'élaboration d'une telle loi de programme d'animation et que nous comprenons parfaitement, on pourrait sans doute, à défaut, envisager l'établissement de programmes pluriannuels d'animation. Un programme pluriannuel est beaucoup plus souple, beaucoup moins ambitieux. On peut donc l'envisager, surtout si l'on tient compte du nombre sans cesse grandissant des initiatives tendant à la création de maisons de jeunes, de foyers et de tous les centres qui exigent des animateurs toujours en plus grand nombre.

Je crois savoir également qu'il est dans votre intention de créer un institut national d'éducation populaire. Nous sommes très attachés à cette réalisation, pensant, comme vous, bien sûr, que cette création peut donner un véritable titre de noblesse à l'éducation populaire comme nous la souhaitons.

Au surplus, nombre de mes amis estiment avec moi qu'il convient de développer l'action du Fonjep. Je ne sais quel est votre avis sur ce point ; mais vous comprendrez que ce fonds a rendu de très grands services en permettant la multiplication des directeurs des maisons de jeunes et de la culture et le regroupement de diverses associations — les foyers Léo-Lagrange notamment — comme utilisateurs de cet organisme.

Le Fonjep a joué un rôle appréciable dans la formation des cadres que l'Etat facilite. Nous aimerions connaître votre opinion sur ce point.

L'éducation populaire — sur laquelle vous m'excuserez d'insister encore — me paraît mériter un effort plus important que celui qui a été consenti.

La loi de programme a accordé à l'équipement sportif la prééminence sur l'équipement socioculturel. Or les conditions de vie des jeunes, surtout dans les grands ensembles et les centres urbains, rendent plus difficile que par le passé leur accès à la culture. Leurs parents s'en occupent de moins en moins et la responsabilité des collectivités publiques et avant tout la responsabilité de l'Etat sont engagées. Un effort doit donc être fait dans ce sens et dans tous les domaines.

A propos de la prééminence des activités sportives dans le budget permettez-moi d'évoquer une question.

Ceux qui pratiquent les sports d'hiver et qui attachent de l'importance aux Jeux olympiques de Grenoble — nous nous y intéressons d'ailleurs tous — ne m'en voudront pas, je l'espère, si je prends l'exemple des dépenses engagées pour cette manifestation. Il avait été cependant entendu qu'y serait consacré chaque année un crédit de cinq millions de francs sur le budget jeunesse et sport. Or vous vous rappelez monsieur le ministre, que lors de la présentation du budget de 1967, le Gouvernement a demandé au Parlement le vote d'un crédit complémentaire de 25 millions de francs pour les jeux olympiques de Grenoble. J'entends bien que l'équipement de Grenoble est un véritable gouffre et qu'il importe de réussir cette manifestation, même si, au début, toutes les dépenses à engager n'ont pas été exactement évaluées.

Il est cependant gênant que ce crédit supplémentaire de 25 millions de francs ait été attribué pour les jeux olympiques sans que nous ayons obtenu, à vrai dire, d'explications précises sur son affectation réelle.

J'ai regretté dans mon rapport qu'on ne pratiquât aucun sport de neige dans la Brie — vous me pardonnerez sans doute cette formule un peu trop personnelle — mais j'aimerais bien qu'on ne nous demande plus dans le budget de 1968 de crédits supplémentaires pour la ville de Grenoble, malgré l'affection que certain membre du Gouvernement semble porter à M. Mendès-France. (Sourires.)

L'éducation physique et sportive du premier degré nous préoccupe au premier chef parce qu'elle est indispensable au développement de la jeunesse. Vous l'avez d'ailleurs reconnu.

Depuis trois ou quatre ans, la commission des affaires culturelles attire l'attention des responsables de votre département et du ministère de l'éducation nationale sur la nécessité d'aider les instituteurs qui ne peuvent assurer eux-mêmes les séances d'éducation physique, et vous demandez de prévoir, en accord avec votre collègue de l'éducation nationale, des solutions de remplacement.

Sans doute des conseillers régionaux et départementaux ont-ils été désignés. Mais comment voulez-vous qu'un homme, fût-il doté de la meilleure automobile et des meilleures intentions du monde, puisse assumer sa mission dans toutes les écoles où l'éducation physique et sportive n'est pas pratiquée ? Dans mon département pourtant tout proche de Paris — peut-être le cas est-il différent dans les grandes villes — la moitié des établissements scolaires du premier degré ne dispensent pas sérieusement l'éducation physique.

J'ai consigné, à la page 29 de mon rapport sur le budget de 1968, les propositions que notre commission formule à ce sujet depuis quelques années ; elles sont efficaces, quoique je reconnaisse qu'elles peuvent gêner un certain conservatisme ; je crois monsieur le ministre, que de leur lecture, vos services pourraient tirer d'utiles suggestions.

Je passe sur d'autres aspects du problème puisque vous les avez traités dans votre déclaration. Je vous demande seulement si vous avez l'intention de transformer ou de réanimer le haut comité de la jeunesse et le haut comité des sports. Dois-je rappeler l'excellent travail accompli par les deux comités et les commissions qui en dépendent ?

Je me souviens bien d'avoir participé à une commission du plein air qui avait été créée par M. Maurice Herzog et qui était présidée par Paul-Emile Victor, au sein de laquelle certaines des initiatives dont vous avez parlé ont été étudiées pendant deux ans. C'est alors que nous nous sommes rendu compte combien il était difficile de susciter l'esprit propre aux réalisations de plein air. Huit ministères étaient intéressés sans compter d'autres administrations. Des problèmes fonciers innombrables se posaient. On commence seulement aujourd'hui à pouvoir envisager la réalisation d'une grande politique de plein air.

Le haut comité des sports n'a pas démérité. Il serait bon de lui donner, ainsi qu'au haut comité de la jeunesse, un renouveau d'activité.

Voilà pour le présent.

En ce qui concerne l'avenir, dont vous avez parlé, je serai beaucoup plus bref.

Je me bornerai à vous faire part de nos souhaits. En tout état de cause, le problème ne se posera plus comme il s'est posé au cours des dernières années.

La réforme de l'enseignement et la prolongation de la scolarité opéreront en effet des changements profonds au sein de la jeunesse française. De même, la valorisation de l'enseignement professionnel et notamment de l'enseignement agricole qui a été complètement oublié pendant des années ; l'ouverture, à des jeunes qui en étaient socialement écartés de l'enseignement secondaire grâce à la création de ces C. E. S. qui constituent probablement la mesure la plus révolutionnaire et la meilleure sur le plan humain en matière d'enseignement ; l'accès des clés de l'enseignement technique à l'enseignement supérieur qui, lui aussi, transformera certainement l'idée même que ces élèves pouvaient se faire de leurs moyens d'émulation avec les autres jeunes ; l'augmentation continue du nombre des bourses ; l'effort continu, régulier, en faveur de l'enfance inadaptée, tout cela va déterminer un bouleversement des structures mêmes de la jeunesse qui facilitera et la grande transformation des jeunes et la tâche que vous voulez entreprendre, monsieur le ministre.

Mais pour atteindre plus facilement cette troisième étape de la politique de la jeunesse, il faudrait immédiatement attacher beaucoup plus d'importance qu'on ne l'a fait jusqu'à maintenant à la coordination. Tous ceux qui se sont occupés de problèmes de jeunes ont eu affaire, non seulement à un ministère de la jeunesse et des sports, relativement compréhensif, mais aussi à de nombreuses administrations dont dépendaient les solutions ; mais ils étaient obligés d'opérer eux-mêmes les efforts de coordination.

En fait, sans qu'il y ait vraiment opposition, les points de vue des diverses administrations sont différents. La coordination peut être opérée d'abord sur le plan culturel. Sur ce plan la coordination n'est pas facile, certes, mais elle semble la plus logique, car s'il est un ministère qui soit très proche du vôtre, c'est bien celui des affaires culturelles.

A cet égard, je citerai l'exemple qui nous est familier à tous, des maisons de la culture. A la fin du V^e Plan fonctionneront vingt-cinq maisons de la culture. Ce sont presque partout de très belles réussites parce qu'elles incitent les populations de tous âges, jeunes, moins jeunes et vieux, à fréquenter les expositions, à assister aux spectacles, à participer à l'animation qu'elles procurent.

A la même époque fonctionneront environ 1.800 maisons des jeunes et de la culture. Or vous savez mieux que quiconque combien les maisons de la culture sont différentes de ces maisons des jeunes, en raison notamment de l'esprit que l'on donne à la diffusion de la culture dans les « maisons Malraux » et de celui que l'on estime devoir lui donner dans les « maisons Trichaux » ; je ne dis pas des « maisons Missoffe », monsieur le ministre.

Peut-être un élément d'accord pourrait-il intervenir entre ces deux conceptions, car l'important, en définitive, est d'offrir à tous les jeunes, d'une façon ou d'une autre, un moyen d'accès à toutes les formes de culture.

M. le président m'invite à conclure. Avant de le faire je rappellerai que M. Gaëtan Picon disait des maisons de la culture que leur objet était « d'ouvrir des lieux de rencontre ».

Un tel exemple d'effort peut être étendu et vous pouvez commencer la coordination indispensable par l'information. D'ailleurs, on retrouve cette idée dans vos déclarations d'aujourd'hui : nombreux sont les jeunes qui ne savent pas exactement à quoi ils ont droit aussi bien du point de vue de leur formation professionnelle, que de l'emploi de leurs loisirs. Il est très intéressant que le ministère de la jeunesse et des sports prenne l'initiative de cette information pour les questions qui l'intéressent directement, mais aussi pour celles qui le concerneront dans l'avenir et intéressent d'autres ministères.

Tous les efforts entrepris par votre ministère et les ministères que vous convaincrez de travailler en coordination avec le vôtre, par l'Etat, par les responsables des mouvements de jeunesse et des associations, par les animateurs, les directeurs, les cadres, les centaines de milliers de personnes qui se dévouent pour les activités de la jeunesse, n'aboutiront à rien si l'on ne parvient pas à susciter dans le pays le sentiment profond que la nation rajeunit, que la démographie doit permettre une profonde et salutaire évolution de notre société.

Pourquoi, monsieur le ministre, plusieurs députés ont-ils l'année dernière demandé à cette tribune l'interdiction de certains spectacles ? Ils n'avaient évidemment à cela aucun intérêt personnel. Mais c'est parce qu'ils sentaient que doit être réalisée l'unité profonde des jeunes et des adultes, unité sans laquelle on peut s'attendre à des catastrophes.

Car — et nous en retrouvons la preuve à chaque page du Livre blanc — le grand drame pour la plupart des jeunes, lorsque, après avoir fréquenté l'école primaire, suivi les cours de l'enseignement secondaire ou simplement des écoles professionnelles, appartenu à des associations ou à des mouvements de jeunesse, où leur a été inculqué une certaine conception des valeurs de civilisation, ils sont libérés de l'encadrement de la famille, des écoles et des associations c'est qu'ils se trouvent face aux réalités d'une société organisée ou désorganisée par les adultes et éprouvent alors un sentiment d'hostilité, d'incompréhension, puis de refus vis-à-vis de cette société.

Ne pensez-vous pas que le rôle de l'Etat serait justement d'aider, en priorité, des jeunes dans leurs initiatives, qu'il s'agisse du théâtre, du cinéma ou de toute autre forme d'expression en fonction de l'arrivée massive des jeunes ? Il s'agit là, à mon sens, d'un devoir absolu.

En définitive, dans un débat consacré à la jeunesse, c'est un appel aux responsables adultes qu'il faut lancer.

Pour l'ensemble de cette œuvre, monsieur le ministre, vous pouvez compter sur la collaboration du Parlement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

M. le président. La parole est à M. Leroy. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Roland Leroy. Mesdames, messieurs, monsieur le ministre, mes observations porteront essentiellement sur le Livre blanc qui, soit dit en passant — et je partage sur ce point l'avis exprimé par l'orateur qui m'a précédé — édité depuis quelques jours, n'a été porté à la connaissance des députés que depuis quelques heures.

Elles porteront également sur le complément indispensable de ce Livre blanc que constitue la communication qui vient, de nous faire M. le ministre de la jeunesse et des sports.

Je veux tout d'abord souligner le caractère singulier du débat qui s'engage. Au lendemain du jour où l'Assemblée nationale a été dessaisie de sa mission législative en matière économique et sociale, on lui demande de donner son avis sur la jeunesse. Or, vous savez monsieur le ministre — la lecture de votre Livre blanc le montre bien — que la situation de la jeunesse dépend étroitement de la vie économique et sociale du pays. Qu'attend-on des députés, aujourd'hui ? Une discussion sans effets, un bavardage gratuit ? Ce premier débat qui suit le vote des pouvoirs spéciaux montre bien le sens que le Gouvernement entend donner au dialogue promis par M. Pompidou.

A la veille des élections présidentielles, au lendemain des élections législatives, avant la constitution du nouveau Gouvernement, de l'avis des observateurs, le ministère de la jeunesse et des sports devait probablement changer de titulaire. Certains évoquaient la descente très remarquée de Chamrousse, d'autres l'ajournement sans cesse renouvelé de la date promise pour la parution du fameux Livre blanc. Mais vous avez conservé votre poste, monsieur le ministre, peut-être précisément parce que vous avez inauguré le nouveau style de dialogue promis par le Gouvernement, celui que M. le Premier ministre tend à généraliser, comme nous l'avons vu il y a quelques jours.

Vous avez su parler d'une façon convaincue, sinon convaincante, de la nécessité du dialogue et vous avez su ne pas l'engager. La façon dont ce débat se déroule montre bien qu'on veut réduire l'Assemblée au rôle d'un conseil consultatif qui n'aurait qu'à émettre des vœux. Quand il s'agit de la jeunesse, c'est particulièrement grave.

Monsieur le ministre, vous avez tout à l'heure commencé votre exposé en rappelant que le rapport d'enquête sur la jeunesse témoigne que certains jeunes se prononcent contre l'abaissement de l'âge d'acquisition du droit de vote. Peut-être cette constatation doit-elle donner à réfléchir. Est-il surprenant que des jeunes manifestent si peu d'enthousiasme pour l'abaissement de cet âge, lorsqu'on voit le cas qu'on fait de ce droit, en privant les élus de leurs prérogatives ?

Vous avez dit aussi que ce débat devrait s'élever au-dessus des particularismes et des simples considérations financières. Présentant votre Livre blanc, il y a quelques jours, vous avez ajouté que la mission de votre ministère n'était pas politique, qu'il s'agissait seulement d'informer le pays des problèmes des jeunes.

La création du ministère de la jeunesse et des sports a suivi de près les élections présidentielles. Déjà, en 1965, au lendemain des élections municipales, M. Frey avait ainsi tiré la leçon de ce scrutin : « La chance ne nous a pas souri... Nous devons ouvrir la porte aux jeunes. Si nous réussissons à leur faire comprendre ce que nous autres, gaullistes, sommes, si nous réussissons à leur transmettre notre idéal, nous aurons gagné la partie. »

Le ton était évidemment différent comparativement à d'autres déclarations antérieures. Ce jour-là, M. Frey avait employé l'expression clé de la mission qui a été confiée ensuite au

ministère de la jeunesse : il s'agissait de gagner la partie. Depuis lors, votre ministère s'emploie essentiellement à tenter d'habiller aux couleurs de la jeunesse une vieille politique. Mais c'est une tâche difficile, si l'on en juge par votre discours de cet après-midi.

Que s'est-il passé avec le Livre blanc ? On avait annoncé une vaste consultation de la jeunesse et de tout le pays. Cent mille questionnaires ont été expédiés. Il s'agissait, disait-on dans le bulletin du ministère, de faire participer tous les jeunes et même tous les Français à l'élaboration d'une politique de la jeunesse. En fait, votre intention était d'essayer de nouer quelques liens entre le régime et des jeunes en passant par-dessus ou à côté des mouvements et des organisations de la jeunesse. C'était dans la ligne de la prétendue démocratie directe. Malheureusement pour vous, vous n'avez reçu que 7.000 réponses. Encore une déconvenue, mais elle ne nous étonne pas !

Quand on lit le rapport d'enquête, qui fait état de nombreux travaux, dont certains fort intéressants, on constate que les jeunes travailleurs gagnent en moyenne 488 francs par mois, qu'un quart d'entre eux travaillent plus de cinquante heures par semaine, qu'ils ne trouvent pas de logement s'ils se marient.

Les jeunes ne peuvent donc pas faire confiance au régime, qu'ils jugent responsable de leur situation. Aussi le dialogue était-il impossible. Faute de dialogue, vous avez cru pouvoir vous rattraper en établissant ce rapport d'enquête.

Ceux qui l'ont lu savent que l'opinion des jeunes y est rarement exposée. Au fond, votre ministère a changé de but. Il s'est alors fixé pour objectif de dépeindre la situation de la jeunesse, de faire connaître la jeunesse à la masse des adultes, comme on dit quelque part.

On a vu récemment des journaux, qui montent souvent en épingle les actes de délinquance juvénile — mais qui sont plus discrets, en revanche, sur le drame de Franconville — publier de grands récits d'« exploration d'un monde inconnu : la jeunesse ».

Un grand nombre de commentateurs ont souligné que ce rapport d'enquête était une compilation d'études statistiques, de sondages, d'ouvrages de spécialistes, avec en annexe, en illustration, quelques opinions de jeunes, en général vagues. En somme, il s'agit d'un constat bâti à la hâte, même si vous avez demandé beaucoup d'efforts aux fonctionnaires de votre ministère.

Vous prétendez qu'il s'agit non pas d'un exposé de décisions politiques — on est loin de l'élaboration d'une politique de la jeunesse annoncée au mois de mai de l'an dernier — mais d'un rapport d'enquête. Nous ne saurons donc pas ce que vous proposez pour résoudre les multiples problèmes évoqués.

Le rapport d'enquête est d'ailleurs discret sur les causes de la situation de la jeunesse et, naturellement, sur les remèdes à y apporter.

Au fond, en vous écoutant, on avait un peu l'impression que vous veniez nous demander une consultation supplémentaire, une sorte de contribution de l'Assemblée nationale à l'enquête générale sur la jeunesse. Tout cela parce que les décisions essentielles pour la vie de la jeunesse sont déjà prises. La réforme de l'enseignement, la loi d'orientation professionnelle, le V^e Plan constituent un carcan qui rend impossible la définition d'une politique conforme aux intérêts de la jeunesse. On ne peut pas envisager l'avenir de la jeunesse française, satisfaire ses aspirations, sans tenir compte de ce qui pèse sur sa vie de tous les jours.

Je vais vous poser, monsieur le ministre, une question à laquelle vous pourriez me répondre demain. On a parlé de l'augmentation de vos crédits. Est-il vrai que certains de vos collègues éminents auraient déjà décidé que votre budget de 1968 ne comportera aucune majoration ?

Nous prenons part au débat d'aujourd'hui parce que nous sommes les élus de la nation, parce que nous avons beaucoup à dire sur la situation de la jeunesse, sur l'attitude du Gouvernement à son égard, et aussi parce que la vie de tous les jours et les élections ont montré que des jeunes toujours plus nombreux, qu'ils soient électeurs ou qu'ils n'en aient pas encore l'âge, font confiance aux communistes et à leurs élus.

M. Henri Buot. Pas uniquement à eux !

M. Roland Leroy. Pour la plus grande part. Les résultats des élections de Sarcelles le montrent suffisamment puisque, dans une des villes de France où la moyenne d'âge est la plus basse, un gaulliste de gauche a été remplacé utilement par un député communiste ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

En vérité, votre politique de la jeunesse peut se résumer ainsi : elle tend à habiller aux couleurs de la nouveauté et du modernisme une vieille politique conservatrice et réactionnaire ; elle tend en quelque sorte à répandre du fard sur une vieille peau !

On peut lire dans le rapport d'enquête, à propos de l'enseignement : « L'école traduira les rapports de la société d'abord en organisant la formation « longue » et abstraite des enfants destinés essentiellement par leur origine familiale à occuper les plus hauts postes de direction et d'administration de la société, ensuite par une formation plus courte et plus simplifiée à l'usage des enfants d'ouvriers et de paysans dont l'entrée dans le monde de la profession paraît n'exiger qu'une formation limitée. »

Pour une fois, on pourrait croire que le Gouvernement a consenti à définir franchement la mission qu'il attribue à son enseignement : formation longue pour ceux à qui leur milieu familial le permet ; formation courte, si tant est qu'on puisse appeler cela une formation, pour les enfants d'ouvriers et de paysans. M. Fouchet peut reconnaître dans cette conception le sens de la réforme à laquelle s'est attaché son nom. Or, M. Fouchet, en lisant votre livre, pourra apprendre que c'est par cette caractéristique que votre rapport qualifie l'enseignement du XVII^e et du XVIII^e siècle dans notre pays : les siècles passent, la conception de base demeure. Sous prétexte d'adaptation aux exigences actuelles de la démographie et de l'économie prescrivant l'orientation, on applique à tous les niveaux la sélection des étudiants, et toutes les mesures prévues par la réforme actuelle tentent de perpétuer les contraintes des siècles passés. Je dis bien les contraintes, parce que, pour adapter l'enseignement aux besoins actuels des maîtres de l'économie, vous êtes obligé de sacrifier les aspirations d'un nombre toujours plus grand de jeunes. Votre enseignement est à la mesure de la société actuelle.

Il en est de même en ce qui concerne l'orientation professionnelle : les mesures nouvelles et hardies que vous annoncez vont toujours dans le même sens : la mainmise grandissante du patronat sur la formation professionnelle.

Dans d'autres domaines concernant la vie quotidienne de la jeunesse, des réformes sont également intervenues ou vont intervenir, s'agissant par exemple du service militaire ou de l'organisation sportive. Ces réformes ont toutes la même caractéristique : elles tiennent compte, il est vrai, de la poussée démographique, du développement des sciences et des techniques, mais elles tendent toutes à satisfaire en premier lieu les besoins immédiats des grandes sociétés industrielles et financières, et en ce sens la jeunesse de notre pays en est la victime. (*Murmures sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République. — Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Il est de plus en plus difficile pour vous de soutenir cette politique. Tous vos rapports d'enquête — car celui-ci ne constitue, selon les quatre pages d'introduction que vous avez signées, que le premier tome d'une enquête qu'il faudra développer — n'effaceront pas quelques faits particulièrement scandaleux.

A la fin du XX^e siècle, dans un pays comme la France, deux jeunes gens sur trois quittent l'école sans formation professionnelle. La plupart de ceux qui entrent en apprentissage sont, selon les propres termes du rapport, des manœuvres déguisés. Les jeunes travailleurs subissent l'abaissement d'âge, qui va parfois jusqu'à 50 p. 100 du salaire. Un quart d'entre eux travaillent plus de cinquante heures par semaine, ce qui, de l'avis même des médecins, menace leur santé.

Est-ce pour tenir compte de ces faits qu'un récent document de votre ministère a lancé les mots d'ordre suivants : « Soyez en forme ! Soyez sport ! Tout le monde s'en trouvera mieux » ?

Non ! de tels mots d'ordre, de tels discours, de tels rapports d'enquête n'effaceront pas ces faits, comme ils n'effaceront pas le fait que 40 p. 100 des jeunes qui ont répondu à votre enquête déclarent qu'ils doivent partager leur chambre, que deux jeunes ménages sur cinq n'ont pas de logement et doivent vivre chez leurs parents.

C'est de tout cela pourtant qu'est faite la vie quotidienne des jeunes.

La situation de la jeunesse en France est anormalement grave eu égard au siècle que nous vivons et au développement des sciences et des techniques. On l'écrit à plusieurs reprises dans le rapport d'enquête, mais on y cherche en vain les causes réelles du mal et les remèdes proposés.

Sur les causes, on lit quelque part qu'elles sont incompréhensibles, que la jeunesse est victime d'un mécanisme collectif extrêmement puissant, dont les ressorts profonds paraissent inintelligibles, faute d'une information adéquate, et dont les perspectives sont obscures.

Eh bien non ! Si la jeunesse est dans une telle situation, ce n'est pas pour des causes incompréhensibles, et les perspectives ne sont pas obscures.

Les causes sont connues. C'est la nature de la politique poursuivie par le régime actuel qui prolonge et aggrave depuis près de dix ans l'exploitation du peuple par les grands capitalistes dont la jeunesse est la première victime. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Les perspectives ne sont pas obscures. C'est la solidarité étroite de la jeunesse avec la classe ouvrière et les forces démocratiques pour imposer la relève démocratique au régime actuel.

Telles sont les causes profondes et les perspectives réelles. Tel est le langage que nous tenons chaque jour à la jeunesse.

On pourrait, par de nombreux exemples, montrer la situation qui est faite aux jeunes, qu'ils travaillent en Lorraine, chez de Wendel, dans la région parisienne ou à la campagne.

On pourrait dépeindre la situation de près de la moitié des étudiants, qui sont obligés de travailler pour poursuivre leurs études, ce qui leur vaut 90 p. 100 d'échecs aux examens.

Quand il s'agit d'expliquer ou d'imaginer, on suggère, comme dans le rapport d'enquête, que la jeunesse est victime de l'incompréhension des adultes et que la société française est en proie à un conflit de générations.

Cette chanson n'est pas nouvelle. Nous l'avons souvent entendue !

M. Alain Terrenoire. Au sein du parti communiste, notamment.

M. Roland Leroy. Le parti communiste a toujours lutté pour la solidarité de la jeunesse avec la classe ouvrière. J'ai déjà dit que les jeunes entendaient ce langage. Quant à nous, nous n'avons jamais utilisé le langage de la flatterie à l'égard de la jeunesse ni celui de la basse démagogie. Nous tenons à la jeunesse le langage de la franchise et de la responsabilité.

M. Robert-André Vivien. C'est notre fierté, à nous gaullistes, d'avoir une politique de la jeunesse, pour la jeunesse et non pas pour nous-mêmes.

M. Roland Leroy. Ce langage-là, la jeunesse l'entend, elle le comprend et elle nous y répond.

M. Marcel Bousseau. Parlez-nous des jeunes écrivains soviétiques qui sont mis en prison pour leurs écrits. C'est cela la liberté ! C'est cela la justice !

M. Alain Terrenoire. Vous êtes en désaccord permanent avec les jeunes au sein de votre propre parti.

M. Roland Leroy. La seule politique possible pour la jeunesse est celle qui apportera à l'organisation économique et sociale du pays des changements assez profonds pour que s'épanouissent les sciences et les techniques et pour que la jeunesse, comme l'ensemble de la population, en recueille les fruits.

C'est pour ces raisons profondes que la jeunesse est solidaire de la classe ouvrière et des forces démocratiques dans leur combat commun contre le grand capital.

M. Robert-André Vivien. Phraséologie dépassée !

M. Roland Leroy. Ce langage peut ne pas plaire à tout le monde, mais il est entendu de la jeunesse qui le comprend et qui prend sa part au combat.

D'ailleurs, M. Missoffe n'ignore pas qu'il y avait plus de jeunes dans les manifestations du 17 mai qu'il n'y eut de réponses à sa consultation en vue de constituer son livre blanc. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

La jeunesse de France était là, solidaire avec la classe ouvrière.

M. le ministre de la jeunesse et des sports. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Leroy ?

M. Roland Leroy. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse et des sports, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la jeunesse et des sports. Je vous répondrai plus longuement demain, comme vous m'y avez invité. Mais je veux vous dire sans plus attendre que je comprends mal comment on peut m'accuser de démagogie alors que j'ai décrit, dans le rapport d'enquête auquel vous êtes souvent référé, une situation qui n'a rien de particulièrement jouissant.

Si j'avais voulu faire de la démagogie, si j'avais voulu « farder la jeunesse », comme vous dites, j'aurais écrit le contraire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

D'autre part, je regrette que, s'agissant de la jeunesse, le débat tende à se politiser. Pour moi il n'y a pas de jeunesse gaulliste ou de jeunesse communiste, il y a une jeunesse tout court. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Roland Leroy. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir en quelque sorte confirmé mon propos. Je vous ai accusé non pas de farder la jeunesse mais de farder la politique de votre Gouvernement. Je vous accuse non pas de dissimuler la situation réelle de la jeunesse, mais de ne pas en révéler les causes ni de chercher les solutions qui s'imposent. Sous prétexte de ne pas vouloir politiser les problèmes de la jeunesse,

on risque de substituer à l'opposition des classes sociales l'opposition des classes d'âge.

M. Marcel Bousseau. La lutte des classes fait bien partie de votre programme.

M. Roland Leroy. J'ai lu dans votre rapport que la société moderne comporte une stratification à trois niveaux : les grands-parents, les parents, les jeunes, les grands-parents ayant les biens, les parents l'emploi et le pouvoir.

Sans insister davantage aux fins de savoir s'il n'y a pas de représentants du troisième âge actuellement au pouvoir, je vous invite à songer aux vieux travailleurs qui vivent avec moins de cinq francs par jour et qui n'ont ni les biens, ni l'emploi, ni le pouvoir.

Toutes les théories qui s'affirment contre la politisation de la jeunesse tendent en réalité à obscurcir les problèmes de la jeunesse et à la détourner de sa place véritable, aux côtés de la classe ouvrière et des forces démocratiques. Nous ne nions pas les caractères propres à la jeunesse. Nous ne nions pas qu'il existe, comme on dit, certains problèmes entre les jeunes et leurs parents, mais nous croyons qu'on ne va au fond des choses qu'en considérant cette réalité : la lutte des classes sociales. C'est d'ailleurs une évidence que confirment tous les ouvrages sérieux sur la question. Il y a de vieux exploités et de vieux exploitants, il y a aussi de jeunes exploités et de jeunes exploités.

En réalité, comment pourrions-nous caractériser la politique actuelle du pouvoir ?

Premièrement, elle est conservatrice, en ce sens qu'elle cherche à consolider, à prolonger le régime des monopoles.

Naturellement, son application évolue selon les réalités, notamment afin de tenir compte des exigences du progrès technique, du développement social et de l'action populaire. C'est pourquoi nous prenons acte de certaines réalisations.

Mais nous savons bien que ces réalisations n'ont été dictées que par des nécessités qui vous échappent. Quand vous dites que tant de facultés, tant de maisons de jeunes ont été construites, vous oubliez de rappeler en même temps le nombre de jeunes qui arrivaient à la porte de ces facultés ou qui attendaient une maison. Vous vous gardez aussi d'évoquer le montant de l'aide consentie par l'Etat pour ces réalisations, lesquelles sont le plus souvent financées avec le concours des collectivités locales.

Deuxièmement, cette politique est démagogique. (*Exclamations et rires sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République.*)

En effet, les crédits eux-mêmes sont sans rapport avec les nécessités. D'après les statistiques établies par la Ligue de l'enseignement, la moyenne annuelle d'augmentation des crédits a évolué de la façon suivante :

Pour les crédits mis à la disposition des organisations sportives elle s'élevait durant les années 1962, 1963, 1964 à 25 p. 100 ; en 1967, elle n'est plus que de 2 p. 100.

Pour les crédits mis à la disposition de l'ensemble des organisations de jeunesse, elle était de 43 p. 100 en 1960 et de 38 p. 100 en 1961 ; elle n'est plus que de 6 p. 100 en 1967.

Quant aux crédits pour les centres de vacances, la moyenne annuelle d'augmentation était de 12 p. 100 en 1960 et 1961 ; elle n'est plus que de 1 p. 100 en 1967.

Ces simples chiffres montrent clairement combien votre politique est démagogique.

Troisièmement, si toute ses tentatives ont jusqu'alors échoué, le régime n'a pas pour autant renoncé à un certain embrigadement de la jeunesse. J'ai lu avec beaucoup d'inquiétude, monsieur le ministre de la jeunesse et des sports, les propos que vous avez tenus l'an dernier, en annonçant l'enquête qui devait aboutir au Livre blanc. Vous parliez alors de la nécessité de former des animateurs préalablement sélectionnés qui auraient pour mission de contrôler et de stimuler les mouvements de jeunes. La méfiance ainsi manifestée à l'égard des mouvements de jeunesse, les subventions dont vous dites qu'elles doivent être plus sélectives, n'est-ce pas là autant de moyens utilisés pour tenter de peser sur la jeunesse ?

En réalité, une véritable politique de la jeunesse suppose la satisfaction de ses revendications les plus pressantes. Au cours des précédentes législatures, le groupe communiste a déposé un certain nombre de propositions de loi tendant à satisfaire les revendications de la jeunesse. Il les a renouvelées et il compte bien poursuivre son action afin de permettre que soient satisfaites les revendications les plus immédiates, les plus brûlantes de la jeunesse, afin, notamment, d'obtenir l'application complète du principe : « à travail égal, salaire égal » ; de promouvoir les mesures qui permettront l'organisation d'une véritable formation professionnelle pour tous ; de donner à la jeunesse les quarante heures sans diminution de salaire ; de permettre que les jeunes qui sont sans travail reçoivent une allocation immédiate

équivalant à 35 p. 100 du S. M. I. G. et obtiennent le maintien du bénéfice des allocations familiales ; d'obtenir l'équipement en maisons de jeunes, foyers et installations sportives. Afin d'obtenir aussi des logements en nombre suffisant et à bon marché pour les jeunes et les étudiants ; le service militaire à douze mois immédiatement et à moins longue durée encore bientôt ; la cinquième semaine de congés payés pour les moins de vingt ans ; la réduction massive des taxes sur les équipements sportifs et de plein air.

Sur tous ces points, de nombreuses propositions de loi ont déjà été déposées par notre groupe ; nous en formulerons d'autres allant dans le même sens.

Tout montre, en fait, que les jeunes ne constituent pas une catégorie sociale à part, que leur vie dépend de la politique générale du pays. C'est pourquoi une politique de progrès social et de paix aurait tout d'abord un grand effet sur la vie de la jeunesse.

Des mesures progressives d'augmentation des salaires et de diminution du temps de travail, la mise en œuvre d'une réforme démocratique de l'enseignement, d'un plan de développement démocratique de l'économie transformeraient peu à peu la vie de la nation et amélioreraient en conséquence les possibilités offertes aux jeunes.

Afin de pouvoir y parvenir, un régime vraiment démocratique devrait prendre des mesures permettant de soustraire l'économie aux grandes féodalités financières en nationalisant les grandes banques et les grandes entreprises capitalistes et en organisant une gestion démocratique de l'économie.

Un régime moderne, neuf, dynamique, correspondant aux réalités de notre époque, aux besoins et aux aspirations de la jeunesse, porterait un coup sérieux à la domination des féodalités capitalistes et mettrait réellement l'économie nationale au service de la nation.

Les jeunes reconnaissent de plus en plus, dans cette politique, celle qui correspond à leurs intérêts. Ces changements démocratiques seront obtenus par la jeunesse elle-même, dans son combat étroitement et quotidiennement solidaire de celui de la classe ouvrière et des forces démocratiques.

De ce point de vue, statistiques, sondages, enquêtes publiées après les dernières élections législatives ont montré que les jeunes électeurs ont reconnu, dans l'accord conclu le 20 décembre 1966 entre la fédération de la gauche démocrate et socialiste et le parti communiste français, l'ouverture d'une perspective vers une politique comme celle que je viens de décrire.

Dans cet accord, en effet, où les partis de gauche demandent ensemble l'augmentation des salaires, la priorité à l'enseignement, la mise en œuvre d'un plan démocratique de développement, on trouve la base qui servira à l'élaboration d'un programme répondant vraiment aux intérêts de la jeunesse.

Les jeunes ont en effet contribué au succès de l'union de la gauche et ils poursuivent aujourd'hui leur combat. Les rapports d'enquête, les livres blancs, s'ils servent à quelque chose, serviront seulement à révéler toujours plus fidèlement la situation réelle de la jeunesse...

M. Bertrand Flornoy. Monsieur Leroy, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Roland Leroy. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Flornoy, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Bertrand Flornoy. Je vous remercie, monsieur Leroy, de m'autoriser à vous interrompre.

Excusez-moi de vous dire que je suis consterné par vos propos. C'est la première fois, depuis cinq ans, qu'on politise à ce point les problèmes de la jeunesse. Jusqu'à présent, que ce soit à la tribune ou en commission, les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, s'étaient toujours intéressés à la jeunesse pour elle-même, en dehors de toute considération politique.

Vous êtes allés jusqu'à évoquer les élections législatives ! Si, il y a quelques mois seulement, l'un d'entre nous avait traité, sous cet aspect, les problèmes de la jeunesse, jamais il n'aurait pu reprendre la parole.

Le parti communiste veut, de toute évidence, politiser les problèmes de la jeunesse. Vous faites fausse route, monsieur Leroy. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Roland Leroy. Mon cher collègue, c'est probablement la première fois, en effet, que la jeunesse montre combien elle est concernée par la politique. Contrairement aux espoirs souvent exprimés à cette tribune et dans certains milieux, elle ne s'est pas autant dépolitisée que l'escomptaient certains. Elle est même profondément enracinée dans la vie politique et sociale du pays (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*)

et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste), et cette situation trouve son écho naturel à la tribune de cette Assemblée. (Interruptions sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

La masse des jeunes souhaite précisément un changement radical de politique. Elle a compris que l'avenir est à gauche et qu'elle en profitera, comme l'ensemble du peuple.

M. Marcel Bousseau. La jeunesse choisira toujours la liberté !

M. Roland Leroy. Il est impossible de se livrer à une véritable étude sociologique de la jeunesse sans tenir compte de l'intervention de plus en plus massive, de plus en plus soutenue des jeunes travailleurs et des jeunes étudiants dans la vie politique et sociale du pays. C'est de ce côté-là qu'est l'avenir. Il est probable qu'au lendemain de ce débat, comme à sa veille, les jeunes seront chaque jour plus nombreux à prendre leur place dans la lutte contre les mauvais coups qui se préparent à l'abri des pleins pouvoirs dans le domaine économique et social. Tout comme ils prennent une place de plus en plus active dans le combat contre l'agression américaine au Viet-Nam, ils prendront une part toujours plus active dans la vie sociale et politique du pays et ils contribueront ainsi à forger leur propre avenir. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Darchicourt.

M. Fernand Darchicourt. Mes chers collègues, par un singulier rapprochement, après la grève générale du 17 mai et le débat sur les pouvoirs spéciaux, qui traduisent les graves difficultés du moment, le Gouvernement a précipité le mouvement pour mettre à l'ordre du jour la jeunesse, c'est-à-dire l'espérance.

Je tiens à déclarer tout de suite que la fédération de la gauche démocrate et socialiste, pour sa part, refuse d'aider la majorité à se donner bonne conscience un peu trop vite.

Nous regrettons d'abord la précipitation avec laquelle s'instaura la discussion ainsi que le retard apporté à nous transmettre, après un an de réflexion, un rapport d'enquête de de six cents pages que nous avons reçu il y a quelques jours à peine (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Nous pouvons parler à perte de vue de ce problème, mais il n'est pas possible de faire une bonne politique de la jeunesse sans une bonne politique générale. Les jeunes, autant et peut-être davantage que les adultes, car ils sont soucieux de leur avenir, sont avant tout concernés par le rétablissement et le fonctionnement harmonieux et démocratique de nos institutions, par une politique de justice sociale tendant à assurer la formation professionnelle et la promotion sociale, à garantir la sécurité de l'emploi et du logement et à donner la priorité des priorités à l'éducation nationale.

Faute d'avoir préparé l'avenir des jeunes, le Gouvernement nous propose une politique en trompe-l'œil qui mène grand tapage sur l'accessoire, sans avoir réussi sur l'essentiel, qui est de faciliter aux jeunes une bonne installation dans la vie.

Il peut sembler dérisoire de discuter des loisirs des jeunes alors que des milliers d'entre eux, au sortir de l'école primaire ou des écoles techniques, ne trouvent pas d'emploi et ne peuvent pas encore, oh dérision ! revendiquer la position de chômeur.

Pourtant, cette importante réserve faite, les députés démocrates et socialistes joueront le jeu, comme ils l'ont toujours fait quand il s'agit de la jeunesse. En effet, s'il est un domaine où nous devons dépasser nos divergences pour nous retrouver autour de préoccupations communes, c'est bien celui qui touche nos enfants, ces jeunes qui ne sont l'apanage de personne, pas plus de l'opposition que de la majorité. (Applaudissements.)

M. Hervé Laudrin. Très bien !

M. Fernand Darchicourt. S'occuper sérieusement des jeunes, c'est d'abord leur donner les moyens de se former complètement, moralement, intellectuellement, physiquement, afin de les préparer à une vie de citoyens conscients de leurs responsabilités.

Pour nous, une formation morale et intellectuelle complète c'est la possibilité de tout connaître, de tout savoir, dans tous les domaines ; une formation physique complète, c'est la possibilité d'accéder aux disciplines sportives de son choix.

Cette formation achevée, quand le jeune aura écouté et appris, il pourra alors se faire une opinion et peut-être s'engagera-t-il, par un choix qui doit rester libre, sans contrainte et sans pré-orientation.

M. Hervé Laudrin. Très bien !

M. Fernand Darchicourt. A l'occasion de ce débat, nous sommes invités à donner notre avis et à discuter avec M. le ministre de la jeunesse. C'est assez difficile, chacun en conviendra, car

M. Missoffe se présente lui-même, partout où il se rend et partout où il parle, comme le ministre qui a pour tâche essentielle d'éveiller les consciences et d'assurer la coordination avec les autres ministères qui ont à intervenir dans les questions qui intéressent la jeunesse.

Le problème se présente donc comme un problème de structure et de compétences.

Pour ce qui est des structures, depuis neuf ans que le gaullisme est au pouvoir, qu'avons-nous vu ? On est passé d'une direction générale des sports à un haut commissariat non autonome, remplacé par la suite par un secrétariat à la jeunesse et aux sports semi-autonome, pour aboutir aujourd'hui à un ministère de plein exercice, donc majeur, nous a-t-on dit.

M. Hervé Laudrin. Il y a donc toujours eu progrès.

M. Fernand Darchicourt. Le fait d'avoir un ministère « plein et majeur » a-t-il apporté à la jeunesse des moyens supplémentaires ? Aucunement ! On peut même dire : au contraire !

En effet, si le secrétariat d'Etat à la jeunesse a pu présenter deux lois-programmes d'équipement sportif et socio-culturel, le ministère actuel, depuis dix-huit mois qu'il existe, n'a encore rien fait et n'a pas répondu à l'espérance qu'il avait lui-même fait naître.

Tous ceux qui observent objectivement les choses et qui vous suivent, monsieur le ministre, dans vos propos et dans vos actes, vous reprochent de détourner l'attention des jeunes par des initiatives purement verbales, sans doute pour mieux cacher l'immobilisme qui caractérise votre politique. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Ainsi, aujourd'hui, vous annoncez la création d'un conseil supérieur de la jeunesse. Pourquoi faire ? Qui le composera ? Comment fonctionnera-t-il ? Quelle sera la représentation des jeunes dans ce conseil ? Seront-ils représentés par des personnalités dites qualifiées, selon la formule souvent utilisée dans d'autres organismes et choisies par le Gouvernement, ou par les délégués des organisations et mouvements représentatifs ? Personne n'en sait rien ; vous n'en avez rien dit. Nous aimerions connaître votre réponse à ce sujet.

Au surplus, pourquoi créer ce nouvel organisme alors que vous avez déjà à votre disposition un outil de travail dont vous ne vous servez pas, ou plutôt que vous n'utilisez plus ?

J'entends, par là-même, critiquer votre méthode et l'esprit qui vous anime en la matière. Vous prétendez vouloir assurer la coordination avec les autres ministères. Vous affirmez souvent votre volonté de dialoguer avec tous ceux qui s'occupent, ou qui prétendent s'occuper des jeunes. Mais ces possibilités de dialogue existent, monsieur le ministre. Qu'en avez-vous fait ? Depuis un an il n'y a pratiquement plus de dialogue entre le ministère de la jeunesse et les organisations de jeunes.

Le haut comité de la jeunesse et ses groupes de travail n'ont pratiquement plus fonctionné depuis un an. Serait-ce — soit dit en passant — parce qu'il résulte d'une initiative prise en 1955 sous le gouvernement Mendès-France ?

De même, bien que constitué depuis un an déjà, le conseil de la jeunesse et de l'éducation populaire n'a pas encore été réuni.

Problème de structures, al-je dit, mais problème aussi de compétences. Votre ministère veut être en effet un ministère de gestion sur les plans socio-culturel et sportif. Mais pour gérer réellement, il faut des moyens budgétaires. Or, votre budget de 1967 a été considéré par tous les députés de l'Assemblée, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité, comme un budget de stagnation. Relisez les rapports de MM. Flornoy et Marcenet et les réflexions qu'ils comportent. Certes, un effort a été fait pour la préparation des Jeux olympiques mais au détriment des autres activités de jeunes. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. Hervé Laudrin. Très bien.

M. Fernand Darchicourt. Les documents budgétaires officiels le prouvent.

Le budget de 1967 fait apparaître, certes, une augmentation globale de 11 p. 100, mais si l'on tient compte de la hausse des prix, de la croissance des besoins et surtout des crédits spéciaux pour les Jeux olympiques d'hiver et pour Font-Romeu, on peut affirmer que les moyens financiers des autres postes d'activités de jeunesse sont, en pourcentage, en régression.

C'est ainsi qu'au chapitre de l'aide aux associations de jeunesse on constate que les crédits pour l'éducation physique et le sport qui, de 1960 à 1964, avaient augmenté de 27 p. 100 n'ont augmenté en 1967 que de 2 p. 100.

Les crédits d'aide aux mouvements de jeunesse avaient été majorés de 40 p. 100 de 1960 à 1964 ; ils n'ont été augmentés que de 7 p. 100 en 1967. Quant aux crédits affectés aux centres de vacances de jeunes et colonies de vacances, ils n'ont

bénéficié que de 1 p. 100 d'augmentation en 1967 contre 12 p. 100 de 1960 à 1964. Dans le même temps et pour toutes ces activités, les besoins se sont accrus du fait de la poussée démographique.

Monsieur le ministre, la poursuite d'une telle politique condamne votre département à l'impuissance et ce n'est pas votre déclaration d'aujourd'hui qui nous rassurera, rien dans vos propos ne nous permettant d'espérer une augmentation en 1968 de vos moyens d'action. A ce propos, est-il exact que, tout dernièrement, la direction du budget vous ait informé que vous ne deviez pas escompter des crédits supplémentaires pour 1968 ?

J'en viens à une autre remarque d'ordre général : dans votre Livre blanc, volontairement vous n'abordez le problème de la jeunesse qu'à partir de l'âge de quinze ans. Ce fait est important et significatif car, vous le savez, des questions se posent aux jeunes avant l'âge de quinze ans, ne serait-ce que pour la participation aux centres et colonies de vacances...

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Fernand Darchicourt. ... sujet que votre rapport d'enquête, d'ailleurs, ne fait qu'effleurer.

Ainsi, vous prétendez être le ministre de la coordination des actions en faveur des jeunes alors que vous ne vous intéressez à eux qu'à partir de l'adolescence. Or vous savez bien qu'on ne peut séparer les problèmes de l'enfance de ceux de l'adolescence. Est-ce là une bonne politique pour la jeunesse ? Nous ne le pensons pas !

Lorsque, sous la précédente législature, votre prédécesseur nous a présenté une politique axée sur le dialogue avec les organisations de jeunes, nous avons approuvé. Lorsque les projets de lois de programme d'équipement, qui marquaient un incontestable progrès, nous ont été soumis, nous les avons votés.

M. Robert-André Vivien. C'est exact.

M. Fernand Darchicourt. Mais, depuis plus d'un an, nous avons suivi les méandres de vos opérations successives qui cachaient une absence totale de politique et qui, disons-le, nous ont souvent laissé la pénible impression que le nouveau ministre de la jeunesse était devenu une grande entreprise nationale de publicité. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Le rapport d'enquête que vous avez publié, même s'il pèse trois livres, consacre l'échec de la campagne d'information lancée en mai 1966 pour le Livre blanc de la jeunesse. Notons au passage que les neuf dixièmes des réponses que vous avez reçues émanent d'organismes ou de mouvements de jeunes.

Faute d'avoir suffisamment « accroché » les jeunes et d'avoir établi un véritable dialogue avec leurs mouvements, 7.000 dossiers seulement vous ont été retournés sur les 100.000 qui avaient été diffusés à grand renfort de publicité. Et vous en êtes réduit à présenter une somme d'enquêtes-statistiques, de travaux d'experts, d'études de spécialistes et de fonctionnaires.

Les éléments déjà connus et maintenant rassemblés dans ce volumineux et lourd dossier ont un mérite : celui de souligner l'ampleur des problèmes de la jeunesse et la nécessité d'y apporter sans délai des solutions. Permettez-moi d'ajouter qu'ils rappellent l'urgence de mesures dont vous n'avez reconnu le caractère indispensable qu'après dix-huit mois de réflexion.

Nous ne sommes pas surpris de retrouver, dans ce rapport d'enquête, l'écho des problèmes soulevés ou des options définies en décembre 1966 par la première convention de la jeunesse réunie à l'initiative de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, par exemple, les difficultés des jeunes à trouver un emploi, la formation professionnelle, le désir de réduire la durée du service militaire, une volonté de participer et de définir des étapes nouvelles dans l'acquisition de la majorité, la pesée excessive du secteur commercial dans les loisirs, la volonté des jeunes d'affirmer un civisme international à l'égard du tiers-monde, de l'Europe, et leur solidarité à l'égard des inadaptés.

Mais, au stade actuel, votre rapport d'enquête est neutre et sans doute aurait-il gagné à être écrit dans une langue moins hermétique, qui serait celle de notre jeunesse plutôt que celle de spécialistes. De cette masse d'informations, il est possible de tirer toutes les conclusions et n'importe quelle décision. Nous pouvons en dégager, de bonne foi, des éléments de politiques contradictoires.

L'essentiel reste donc à faire et nous attendons avec intérêt de connaître enfin votre politique, vos initiatives, vos crédits et surtout vos moyens, car non seulement rien n'a été fait pendant ces derniers dix-huit mois, mais encore la situation s'est sensiblement aggravée.

Alors que vous signalez la nécessité d'une politique globale de la jeunesse, le haut comité de la jeunesse, ses commissions, ses instances, je le répète, sont tombés en désuétude. Alors qu'il faudrait rassembler toutes les bonnes volontés, jamais

les rapports n'ont été aussi mauvais entre les organisations de jeunesse et votre département ministériel. A tort ou à raison, ces organisations sont persuadées — et vous avez tout fait pour donner cette impression — que vous voulez les éliminer. Puisent vos efforts malheureux en faveur des inorganisés vous amènent à coopérer avec ceux qui sont organisés et qui, que vous le vouliez ou non, constituent la meilleure chance d'entraîner l'ensemble.

Alors que le Gouvernement — ce débat le prouve — nourrit quelque ambition à l'égard des jeunes, les crédits de votre budget de 1967 — je le répète également — traduisent une si faible majoration que, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie et des crédits affectés aux grandes réalisations sportives de Grenoble et de Font-Romeu, il s'agit en fait d'une diminution.

A vrai dire, au moment où M. le Premier ministre choisissait d'élever au rang de ministère l'ancien secrétariat d'Etat qui était plus logiquement rattaché au ministère de l'éducation nationale, il ouvrait pour les organisations et les jeunes une période d'incertitude et de difficultés accrues. Nous en sommes là.

Monsieur le ministre, c'est la première fois, avez-vous dit, qu'il est possible aux députés de débattre des problèmes spécifiques de la jeunesse. Ce n'est pas très gentil pour votre prédécesseur, M. Herzog. Mais c'est là une affaire de famille qui ne nous concerne pas. Cependant, si c'est la première fois qu'un tel débat a lieu, permettez-nous de vous faire remarquer que vous et vos amis êtes au pouvoir depuis neuf ans.

Ainsi, après neuf années de pouvoir et, en ce qui vous concerne, après dix-huit mois de responsabilité ministérielle, vous n'en êtes encore qu'au stade des recherches, des études, des travaux d'investigation, des enquêtes pour tenter de définir une politique de la jeunesse.

M. Hervé Laudrin. Il y a quand même des résultats !

M. Fernand Darchicourt. Et vous nous avez fait part de vos intentions en nous annonçant que des conversations bilatérales étaient en cours avec d'autres ministères ; que des commissions d'études et de préparation des décisions allaient se mettre au travail ; que des comités interministériels allaient se réunir ; qu'une commission Jeunesse pour le VI^e Plan serait mise en place et fonctionnerait.

Nous ferons tout cela, avez-vous ajouté, pour une programmation à long terme.

Je doute, monsieur le ministre, je doute fort que les jeunes qui vous auront écouté aujourd'hui ou qui liront demain votre discours soient satisfaits, car ils n'en retiendront que des promesses d'intentions.

Vos formules ont été : « J'envisage, je souhaite, j'espère, j'attends, je m'efforcerais, je voudrais, on étudie... », mais vous êtes resté silencieux sur les moyens financiers qui seront les vôtres dès 1968 pour l'application d'une véritable politique de la jeunesse. Vous n'avez formulé aucune affirmation précise et chiffrée.

Votre ministère devait être celui de la voie de l'espérance. Par votre politique, ou plutôt par l'absence de politique globale de la jeunesse, vous avez fermé aux jeunes la porte de la confiance. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Boyer-Andrivet. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'Union démocratique pour la V^e République.*)

M. Jacques-Michel Boyer-Andrivet. Monsieur le ministre, en lançant la campagne d'information pour le Livre blanc de la jeunesse, vous avez ouvert le dialogue avec elle. Le rapport d'enquête qui en est résulté constitue un document de base considérable dont la consultation eût toutefois été plus facile si les pages en avaient été numérotées et s'il nous avait été communiqué plus tôt.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage est intéressant et mérite de ce fait quelques observations, notamment sur la définition de la jeunesse et la difficulté de cette définition. En effet, les problèmes ne sont pas les mêmes à douze ans, à quinze ans, à dix-huit ans ; ils sont différents pour le lycéen, l'étudiant, l'apprenti ou l'ouvrier, en milieu urbain ou en milieu rural. Ces imprécisions sont d'ailleurs reconnues honnêtement par les rédacteurs de l'ouvrage.

D'autre part, certaines statistiques et certains sondages doivent être interprétés avec quelque prudence.

Ainsi, les multiples problèmes de la jeunesse ont été analysés. On ne retrouve pas dans les conclusions les solutions envisagées, les orientations proposées, mais tout à l'heure vous les avez définies.

En fait, quels sont les soucis et les aspirations des jeunes ? En premier lieu, ils désirent, pour l'avenir, la sécurité dans une situation souvent différente, mais, si possible, supérieure à celle

des parents. Cette ambition légitime, ils comptent la satisfaire en cherchant dans le présent tous les moyens qui peuvent être mis à leur disposition, et ils constatent que ces moyens sont trop souvent insuffisants ou inadaptés.

Quels peuvent être les remèdes ?

D'abord, l'information dans tous les domaines : sur les orientations d'avenir, sur les établissements de toute nature concernant les jeunes — enseignements divers, formation professionnelle — sur les clubs et les établissements sportifs, sur les centres culturels, les loisirs, les camps et colonies de vacances, sur les possibilités d'activité temporaire, et aussi l'information civique.

Vous avez l'intention, je crois, de créer au chef-lieu de chaque département un bureau ou un centre d'accueil et de documentation. Cette initiative me paraît louable, mais aussi insuffisante. Il serait nécessaire de la compléter en la prolongeant par des assistantes et des assistants de la jeunesse au stade cantonal. Ainsi serait établi un contact permanent avec les jeunes, qui permettrait, entre autres, non seulement de continuer et d'amplifier le dialogue que vous avez engagé, mais aussi de détruire la sensation d'isolement et de solitude que ressentent les jeunes, et surtout ceux dont les parents ne remplissent pas leur devoir d'éducateurs.

Dans la lutte impitoyable pour la vie, les jeunes ont la hantise d'être condamnés à un sort médiocre et subalterne. Il est donc nécessaire de les former, de les guider dans leurs choix en fonction de leurs aspirations et de leurs aptitudes, de les encourager, de les soutenir. Et cette mission doit être dévolue à ces animateurs, ces conseillers, ces éducateurs en contact direct avec eux et que j'ai dénommés « assistants de la jeunesse ».

Un deuxième grand problème concerne les dérivatifs à l'action studieuse et, tout d'abord, l'éducation physique et sportive.

Lors de la discussion du budget de 1967, j'étais intervenu pour souligner la nécessaire collaboration entre le ministère de l'éducation nationale et celui de la jeunesse et des sports pour l'établissement des programmes scolaires, leur évolution et leur exécution.

Dans son rapport établi au nom de la commission des affaires culturelles, M. Bertrand Flornoy avait souligné l'initiative des classes à mi-temps et la formule intermédiaire des « horaires aménagés » et déploré que ces expériences marquent le pas. J'ajoute qu'il est regrettable qu'une enquête sérieuse n'ait pas été faite pour suivre et comparer année par année les résultats obtenus sur le plan pédagogique et sur le plan physique.

Nous avons des champions sportifs dans toutes les disciplines mais, la plupart du temps, nous avons trop peu d'athlètes internationaux dans chacune. C'est dans la période scolaire, universitaire ou technique que le goût du sport et de la compétition peut et doit être donné aux jeunes. Pour cela, il faut des moniteurs, des éducateurs, des équipements et du temps.

Vous avez souligné, monsieur le ministre, que les équipements sportifs avaient bénéficié de crédits multipliés par huit en dix ans. C'est une bonne chose. Ainsi, nous avons pu constater que, maintenant, les dépenses consacrées à la jeunesse et au sport augmentent au même rythme que le revenu national. Mais, dans son rapport, M. Flornoy a souligné que, dans une société d'abondance, ces dépenses devraient s'accroître davantage, comme toutes les dépenses pour les loisirs, puisque décline la part relative des dépenses de première nécessité.

De plus, il faut veiller à l'utilisation des crédits en bannissant le superflu pour pouvoir multiplier le nécessaire.

Enfin, dans le domaine des loisirs, je parlerai simplement et très rapidement des colonies et camps de vacances.

Le rapport d'enquête a révélé que plus de 50 p. 100 de jeunes ne partent pas en vacances, souvent sans doute par manque de moyens, quelquefois par ignorance des possibilités que leur offrent les colonies, camps de vacances ou auberges de jeunesse, enfin par manque de personnel d'encadrement pour les organismes de vacances en question.

Ce personnel d'encadrement existe en puissance, mais la loi du 29 décembre 1961, dite « loi congé-cadres jeunesse », est trop restrictive. Il est nécessaire d'élargir son champ d'application pour lui donner une efficacité plus grande.

Vous avez défini tout à l'heure, monsieur le ministre, les grandes lignes de votre action qui répond à nombre de nos préoccupations. Ce programme ambitieux est sans doute à la mesure des aspirations de la jeunesse.

Je souhaite, en terminant, que les moyens financiers correspondants vous soient accordés pour le réaliser. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'Union démocratique pour la V^e République.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les problèmes de la jeunesse.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq minutes.*)

Le chef du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCI.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

